



Témoignages recueillis

Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

– Pilier 1 :

sécurité financière – la prestation canadienne d'invalidité

Octobre 2022

Sommaire

Synthèse des thèmes	2
1. Introduction.....	10
2. Qui nous avons entendu.....	17
3. Limites et défis	25
4. Témoignages recueillis : thèmes principaux.....	27
4.1. La pauvreté rend la vie difficile, pas le handicap	27
4.2. Identités intersectionnelles.....	32
4.3. Critères d’admissibilité.....	38
4.4. Accès à la prestation et processus de candidature.....	45
4.5. Interactions avec la prestation.....	51
4.6. Montant de la prestation canadienne d’invalidité.....	56
4.7. Changement des valeurs sociétales	59
4.8. Le besoin d’un programme plus approfondi pour la réduction de la pauvreté parmi les Canadiens en situation de handicap.....	62
4.9. Autres problèmes évoqués lors des consultations.....	64
5. Prochaines étapes	67
6. Annexes	68
Annexe A : organisations participantes (qui ont organisé des groupes de discussion, ou pris part à des entrevues avec des informateurs clés ou à des groupes de discussion)	68
Annexe B : questions pour les groupes de discussion et les entrevues avec des informateurs clés	72
Annexe C : données démographiques des participants	78
Addenda au rapport Témoignages recueillis d’Inclusion Canada : analyse de l’enquête thématique.....	83

Synthèse des thèmes

Au cours des mois de mai et juin 2022, Inclusion Canada et les organisations participantes ont organisé des consultations auprès de personnes en situation de handicap et de l'ensemble de la communauté des personnes en situation de handicap sur la proposition de la prestation d'invalidité du Canada. L'objectif consistait à recueillir des renseignements sur la conception et la mise en œuvre de cette prestation, ainsi qu'à comprendre les expériences vécues, les défis et les obstacles en lien avec l'accès actuel à des programmes sociaux et de financement. Ces entrevues éclaireront le développement du premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap au Canada, une initiative visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap au Canada. Ces entrevues ont été soutenues par les partenaires du projet DIAP, Dystrophie musculaire Canada et Vie autonome Canada, et ont reçu le soutien financier d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Ces consultations ont été organisées avec des personnes en situation de handicap, leurs familles et accompagnants, les organisations pour les personnes en situation de handicap et leurs réseaux, ainsi que des experts politiques, juridiques et financiers dans le but de recevoir des renseignements concernant ce à quoi doit ressembler la prestation canadienne d'invalidité et la manière dont elle doit fonctionner. Ce rapport fait part des idées et opinions des personnes en situation de handicap et des organisations que nous avons interrogées, et se fonde

sur les réponses qu'elles nous ont données. Au total, nous avons interrogé 260 personnes dans le cadre de 32 groupes de discussion, 39 entrevues individuelles avec des informateurs clés et 3 contributions écrites. Au cours de ces consultations, plusieurs thèmes clés se sont démarqués :

La pauvreté rend la vie difficile, pas le handicap

- De nombreuses personnes en situation de handicap au Canada vivent dans la pauvreté et sont amenées à devoir faire des choix difficiles entre leurs besoins fondamentaux. Certaines personnes en situation de handicap ont également peur de l'avenir et envisagent de demander l'aide médicale à mourir (AMM). En effet, ces personnes vivent dans une pauvreté absolue et ne sont pas en mesure d'accéder à des services financiers et sociaux adéquats, notamment un logement sûr, inclusif et abordable. La prestation canadienne d'invalidité proposée permettrait aux personnes en situation de handicap de vivre avec plus de dignité, de choix et de liberté.

Identités intersectionnelles

- Les intersections de l'identité d'une personne aggravent les obstacles qu'elle rencontre en tant que personne en situation de handicap. La race, le genre, l'indigénéité, la classe, l'immigration, le statut, le statut familial et la langue influencent considérablement la manière dont une personne en situation de handicap bénéficie et accède aux programmes et prestations du gouvernement.

Critères d'admissibilité

- L'admissibilité et l'inscription à la prestation canadienne d'invalidité proposée doivent être automatiques pour les personnes qui ont déjà droit à d'autres soutiens fédéraux, provinciaux ou territoriaux pour les personnes en situation de handicap. Une candidature séparée doit exister pour ceux qui ne bénéficient pas déjà d'un autre soutien gouvernemental pour les personnes en situation de handicap. La définition du handicap doit être aussi large et inclusive que possible, et envisager le handicap sous un angle social plutôt que médical. De plus, elle doit prendre en considération les conséquences du handicap sur la vie quotidienne des personnes qui en souffrent. La considération du handicap sous un angle social doit déboucher sur un réexamen des personnes habilitées à évaluer le handicap, permettant ainsi à des personnes autres que des médecins de l'évaluer. Certains considèrent que les programmes de soutien, y compris la prestation canadienne d'invalidité, doivent prendre en charge les frais de diagnostic du handicap. D'autres participants pensent qu'aucun de test d'emploi ou d'actifs ne doit être requis pour la prestation canadienne d'invalidité. Selon eux, pour être admissibles, les individus doivent être des résidents légaux et la prestation doit être payée sur une base individuelle.

Accès à la prestation et processus de candidature

- Un processus de candidature simple, accessible et flexible doit exister pour que la prestation canadienne d'invalidité proposée soit aussi inclusive que possible. Des représentants du gouvernement spécifiquement formés faisant preuve de compassion, d'empathie et d'inclusivité amélioreraient considérablement l'expérience des personnes demandant des prestations gouvernementales. Des « guides » indépendants aideraient les gens à comprendre les systèmes d'accès aux prestations du gouvernement complexes actuellement en place et aideraient les personnes en situation de handicap les plus dans le besoin à bénéficier de la prestation canadienne d'invalidité proposée. Certaines personnes considèrent également qu'un processus d'examen et d'appel juste et indépendant doit être mis en place afin de permettre aux gens de contester les décisions prises à propos de leur admissibilité et de leur candidature.

Interactions avec la prestation

- Une écrasante majorité des personnes interrogées considère qu'aucune récupération des aides existantes proposées par les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux n'a lieu d'être. Une généreuse exemption sur les gains doit être mise en place afin de permettre aux gens de travailler et d'établir une base d'actifs. Pour les personnes handicapées, la prestation canadienne d'invalidité proposée ne doit pas être liée au crédit d'impôt ou imposable. Les avis divergent à propos de la prise en compte des revenus pour la prestation

canadienne d'invalidité. Cette prise en compte des revenus pourrait garantir aux personnes aux plus faibles revenus d'obtenir une plus grande prestation ou pourrait assurer le contrôle des critères d'admissibilité et d'exclusion.

Montant de la prestation canadienne d'invalidité

- La prestation canadienne d'invalidité doit porter le revenu des personnes handicapées au-dessus du seuil de pauvreté et tenir compte des coûts souvent associés au handicap. La prestation minimale doit se situer entre 2 200 et 2 400 dollars par mois, indexée sur le coût de l'inflation, avec une possibilité d'être individualisée en fonction des besoins et de la situation géographique.

Changement des valeurs sociétales

- Certains des participants considèrent que nous devrions faire mieux, en tant que pays, pour soutenir les personnes en situation de handicap et faire de l'accessibilité un droit humain.

Le besoin d'un programme plus approfondi pour la réduction de la pauvreté parmi les Canadiens en situation de handicap

- Certaines des personnes interrogées considèrent que la prestation canadienne d'invalidité n'est qu'une partie de la réponse à la pauvreté parmi les Canadiens en situation de handicap et que cette dernière

doit également inclure l'accès à des soutiens personnels, à des logements abordables et accessibles, à des équipements adaptatifs, à des services Internet et téléphoniques abordables et accessibles, aux transports, aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'emploi.

- L'une des organisations nationales pour personnes en situation de handicap préconise également le développement d'un programme complémentaire pour accompagner la prestation canadienne d'invalidité. Ils considèrent que, bien que la prestation canadienne d'invalidité soit nécessaire, elle ne répondra pas aux besoins de soutiens essentiels de nombreuses personnes. Ils ont recommandé l'élaboration d'un régime national d'assurance invalidité financé par les pouvoirs publics, qui fournirait des aides essentielles, sous la forme d'un droit, aux personnes en situation de handicap tout au long de leur vie. Ils ont préparé un rapport séparé expliquant les principes d'un tel plan ainsi que la manière dont il pourrait compléter la prestation canadienne d'invalidité. Ce rapport sera inclus en tant que rapport séparé et fourni à Emploi et Développement social Canada en tant que partie intégrante de l'analyse environnementale.

Autres problèmes évoqués lors des consultations

- Après la mise en place de la prestation canadienne d'invalidité, certaines personnes ont affirmé qu'il serait important de recueillir des données sur l'efficacité du soutien apporté par la prestation et sur les

personnes qu'elle n'atteint pas. Certaines personnes considèrent également qu'il est nécessaire d'œuvrer à la mise en place d'une stratégie spécifique pour relever les défis uniques de l'insécurité financière dans le Nord.

Enquête ultérieure

En plus des entrevues organisées, en octobre 2022, dans le cadre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (DIAP), une enquête nationale connexe a été créée avec les quatre piliers du plan d'action pour compléter ces consultations. Une grande variété de renseignements sur les expériences des Canadiens en situation de handicap a été recueillie dans le cadre de cette enquête. Elle comprenait des questions sur les quatre piliers du DIAP : la sécurité financière (la prestation canadienne d'invalidité), l'emploi, les communautés inclusives pour les personnes en situation de handicap, et la modernisation des programmes et approches du gouvernement pour les personnes en situation de handicap.

L'enquête comprenait un total de 9 questions concernant le Pilier 1 – Sécurité financière (prestation canadienne d'invalidité). La plupart des questions étaient de nature quantitative, mais 2 questions étaient qualitatives et demandaient aux participants d'expliquer et de décrire leurs expériences. Une analyse thématique des 2 questions qualitatives de l'enquête sur le Pilier 1 concernant la sécurité financière se trouve à la page 70 en tant qu'addenda à ce rapport.

1. Introduction

L'insécurité des revenus parmi les personnes en situation de handicap

Au Canada, les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles d'être en situation d'insécurité financière et de vivre dans la pauvreté que les autres Canadiens. C'est inacceptable. Au Canada, 22 % des citoyens sont en situation de handicap et plus de 40 % d'entre eux vivent dans la pauvreté.

Les personnes en situation de handicap au Canada souffrent de discrimination et d'obstacles dans le cadre de l'accessibilité, de l'emploi, du logement, des soins médicaux, de l'éducation, des transports, de la communication, des soutiens personnels et plus encore, ce qui entraîne des inégalités sur le plan sanitaire, social et financier. Au Canada, la pauvreté est l'issue la plus probable pour une personne handicapée.

On observe une dépendance excessive des aides sociales dans ce pays, un système qui n'a jamais été conçu pour répondre aux besoins en revenu des Canadiens en situation de handicap. Conçus comme des systèmes de dernier recours, nos systèmes actuels de soutien du revenu ne parviennent pas à fournir aux personnes en situation de handicap les soutiens du revenu dont elles ont besoin pour vivre et prospérer. Les aides financières existantes pour les personnes en situation de handicap ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais basiques de la vie quotidienne, sans compter les coûts liés au handicap. Les personnes en

situation de handicap sont confrontées à des dépenses quotidiennes supplémentaires liées aux frais médicaux, aux besoins en matière de logement et de transport, aux équipements spécialisés, aux soutiens personnels et aux dispositifs d'assistance.

Les difficultés rencontrées pour recevoir une éducation inclusive de qualité ainsi que l'exclusion sur le marché du travail contribuent également aux plus grands niveaux de pauvreté affectant les personnes en situation de handicap. La sécurité des revenus des personnes en situation de handicap ne concerne pas uniquement l'argent. La pauvreté n'est pas uniquement une conséquence du manque d'argent, mais également du manque de possibilités. Les personnes en situation de handicap manquent de choix réels et sont dépouillées de leur dignité.

Aucune personne vivant au Canada ne doit vivre dans la pauvreté, en particulier en raison d'un handicap. Les personnes en situation de handicap doivent disposer des revenus et ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins en matière de soutien personnel et de revenu afin de s'assurer un niveau de vie comparable aux personnes sans handicap et de participer complètement à l'ensemble des aspects de la communauté.

Le plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

En 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à la création d'un nouveau Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (DIAP) visant à améliorer la vie des personnes handicapées. Les objectifs du DIAP sont les suivants :

- l'amélioration de l'inclusion économique et sociale des Canadiens en situation de handicap;
- la réduction de la pauvreté pour les Canadiens en situation de handicap;
- la contribution à la réalisation d'un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040;
- la facilitation de l'accès à des programmes et services fédéraux pour les personnes en situation de handicap et la garantie que l'inclusion est prise en compte dans tous les programmes, politiques et services gouvernementaux;
- la promotion d'une culture d'inclusion et le déclin des attitudes capacitistes et discriminatoires.

Le DIAP comprend quatre piliers thématiques :

1. **la sécurité financière**, c'est-à-dire la création d'une prestation canadienne d'invalidité;
2. **l'emploi**, par l'élaboration d'une stratégie nationale d'emploi qui ciblera les Canadiens en situation de handicap;

3. **la mise en place de communautés inclusives pour les personnes en situation de handicap**, afin d'éliminer les obstacles à l'accès aux espaces publics;
4. **la modernisation des programmes et des approches du gouvernement fédéral pour les personnes en situation de handicap** par la garantie d'une définition actualisée et d'un meilleur processus pour déterminer l'admissibilité aux programmes tels que le crédit d'impôt pour personnes handicapées, la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada, etc.

La prestation canadienne d'invalidité

Dans le cadre du DIAP, le gouvernement du Canada s'est engagé à créer une nouvelle prestation canadienne d'invalidité mensuelle pour répondre aux besoins financiers immédiats et à long terme des personnes en situation de handicap au Canada. L'objectif est que les adultes en situation de handicap au Canada reçoivent de l'argent de la part du gouvernement afin de mieux pouvoir faire face à leurs frais de la vie quotidienne. Bien que la prestation n'ait pas encore été créée, le gouvernement fédéral a assuré que la nouvelle prestation canadienne d'invalidité :

- constituerait un nouveau programme de soutien du revenu permanent versé par le gouvernement canadien;
- serait destinée aux personnes en situation de handicap avec des revenus faibles à modestes;

- soutiendrait les personnes en situation de handicap en âge de travailler (généralement de 18 à 64 ans);
- s'ajouterait aux autres prestations existantes que les personnes en situation de handicap peuvent toucher.

Le gouvernement n'a pas fourni beaucoup de détails à propos de la nouvelle prestation. Il n'a pas non plus précisé qui recevrait la prestation, le montant auquel elle s'élèverait ou la date à partir de laquelle les personnes en situation de handicap commenceraient à la recevoir.

À propos des consultations

Au début de l'année 2022, les organisations Dystrophie musculaire Canada et Vie autonome Canada ont été sélectionnées par le gouvernement, par le biais d'un processus d'appel à propositions, afin de faire office de partenaires du premier DIAP au Canada et de contribuer à la transmission de son élaboration. Une collaboration de 15 mois a débuté au début de l'année 2022 et devait s'achever en mars 2023.

Inclusion Canada a mené le Pilier 1 « Sécurité financière » du Plan pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (DIAP) avec le soutien des partenaires du projet DIAP, Dystrophie musculaire Canada et Vie autonome Canada, ainsi que le soutien financier d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

L'objectif de ces consultations était de mieux comprendre les expériences vécues, les défis et les limites des programmes sociaux et financiers actuels, ainsi que de recueillir des opinions concernant ce à quoi doit ressembler la prestation canadienne d'invalidité et la manière dont elle doit fonctionner.

Les consultations en lien avec le pilier de la sécurité financière pour la prestation canadienne d'invalidité proposée se sont déroulées pendant les mois de mai et juin 2022 et ont compris des **petits groupes de discussion** et **entrevues individuelles virtuelles ou en personne avec des informateurs clés**. Inclusion Canada a demandé les retours de parties clés tels que :

1. des personnes en situation de handicap ainsi que leurs familles et les personnes qui les soutiennent, y compris les expériences vécues des populations « les plus difficiles à atteindre »;
2. des organisations pour les personnes en situation de handicap et leurs réseaux;
3. des experts politiques, juridiques et financiers avec de l'expérience dans le handicap.

Environ une heure était prévue pour les échanges avec les informateurs clés et les groupes de discussion. (voir annexe B pour la liste des questions posées lors des entrevues). Inclusion Canada a invité plusieurs organisations pour les personnes en situation de handicap demandant leur aide à fournir des renseignements lors des consultations et à

s'adresser à leurs communautés. Les organisations étaient appelées à apporter leur soutien de diverses manières : en organisant leurs propres sessions en groupe de discussion sur la conception de la prestation canadienne d'invalidité avec leurs communautés, en accueillant des groupes de discussion animés par Inclusion Canada, en participant à des entrevues avec des informateurs clés ou à des tables rondes organisées spécifiquement pour les organisations pour personnes en situation de handicap. Inclusion Canada a préparé et fourni aux organisations un ensemble de ressources en anglais et en français pour leurs consultations (voir annexe A pour la liste des organisations participantes).

Inclusion Canada tient à exprimer sa profonde gratitude et son appréciation à toutes les organisations ainsi qu'à tous les individus qui ont participé au processus et qui ont pris le temps de nous faire part de perspectives excellentes et intéressantes ainsi que de leurs expériences propres. Leurs mots puissants permettront d'éclairer le développement et la conception d'une nouvelle prestation nationale pour les personnes en situation de handicap.

2. Qui nous avons entendu



260 participants



32
groupes de
discussion



39
entrevues avec des
informateurs clés



2
réponses écrites

Pendant plus de deux mois, nous avons entendu 260 participants au cours de consultations organisées dans l'ensemble du pays comprenant 32 groupes de discussion, 39 entrevues avec des informateurs clés et 2 réponses écrites.

Démographie

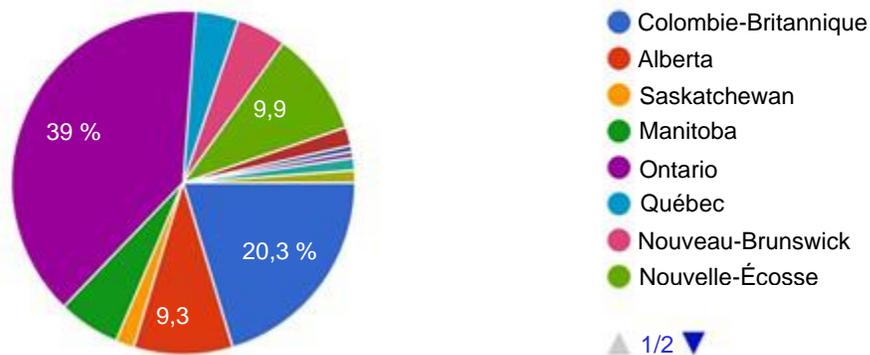
Au cours des consultations, l'ensemble des groupes de discussion et des participants ont été invités à répondre à un questionnaire démographique. Néanmoins, certaines personnes n'ont pas souhaité le remplir. De plus, certaines questions n'étaient pas obligatoires et les participants avaient la liberté de ne pas y répondre s'ils ne se sentaient pas à l'aise. Il est important de garder cela à l'esprit lors de la consultation des données démographiques des participants.

Province/territoire des participants

- 39 % d'Ontario
- 20,3 % de Colombie-Britannique
- 9,9 % de Nouvelle-Écosse

- 9,3 % d'Alberta
- 5,8 % du Manitoba
- 4,7 % du Nouveau-Brunswick
- 4,1 % du Québec
- 1,7 % de la Saskatchewan
- 1,7 % de l'Île-du-Prince-Édouard
- 1,2 % du Nunavut
- 1,2 % des Territoires du Nord-Ouest
- 0,6 % de Terre-Neuve-et-Labrador
- 0,6 % du Yukon

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?



Identité de genre des participants

- 57,6 % se sont identifiés comme des femmes
- 38,4 % se sont identifiés comme des hommes
- 2,9 % se sont identifiés comme non binaires

- 1,2 % a préféré ne pas répondre

Types de communautés des participants

- 57,4 % des participants vivent dans une ville comptant 100 000 habitants ou plus
- 21,3 % des participants vivent dans une ville ou un village de taille moyenne comptant entre 10 000 et 100 000 habitants
- 13 % des participants vivent dans un village ou une ville comptant moins de 10 000 habitants
- 5,3 % des participants vivent dans une communauté rurale
- 2,4 % des participants vivent dans région reculée et difficile d'accès du pays
- 0,6 % des participants vit dans une partie rurale d'une ville de taille moyenne

Dans quel type de communauté vivez-vous? Essayez de répondre au mieux selon vos connaissances.



Conditions de logement des participants

- 43,5 % vivent avec des membres de leur famille
- 29,2 % vivent seuls
- 14,2 % vivent avec un compagnon
- 10 % vivent avec un ou plusieurs colocataires
- 1,4 % vit dans un milieu de soins collectifs
- 0,7 % vit dans un appartement supervisé
- 0,7 % vit seuls sous supervision
- 0,7 % vit dans un logement avec services de soutien

Principale source de revenus des participants

- 13,3 % ont affirmé disposer de plusieurs sources de revenus (par exemple de prestations du gouvernement et d'un travail)
- 42 % ont affirmé que les prestations du gouvernement constituaient leur principale source de revenus
- 41 % ont affirmé que le travail était leur principale source de revenus (temps plein, temps partiel, contrat saisonnier, contrat et travail indépendant)
- 15,2 % ont affirmé qu'ils vivent principalement de l'aide financière de leur famille
- 7,2 % ont affirmé qu'ils vivent principalement grâce au soutien financier de leur famille
- 2,1 % ont affirmé qu'ils vivent principalement de leurs économies
- 2,8 % ont préféré ne pas répondre à la question

*Remarque : le total des pourcentages est supérieur à 100 % parce que certains participants ont signalé plusieurs sources de revenus.

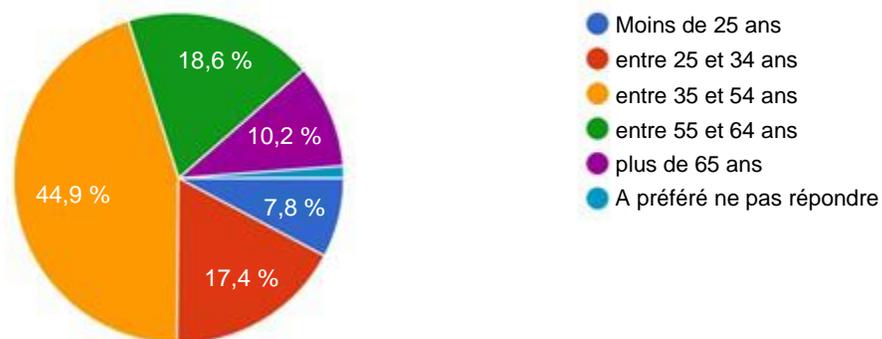
Situation professionnelle des participants

- 50,4 % travaillent à temps plein ou à temps partiel
- 42,7 % sont sans emploi
- 5,6 % sont des travailleurs indépendants
- 1,4 % a préféré ne pas répondre à la question

Âge des participants

- 7,8 % ont moins de 25 ans
- 17,4 % ont entre 25 et 34 ans
- 44,9 % ont entre 35 et 54 ans
- 18,6 % ont entre 55 et 64 ans
- 10,2 % ont plus de 65 ans
- 1,2 % a préféré ne pas répondre

Quel âge avez-vous?



Identité ethnoraciale des participants

- 81,5 % se sont identifiés comme caucasiens (blancs)
- 8,3 % se sont identifiés comme noirs ou d'ascendance africaine
- 5,4 % se sont identifiés comme autochtones
- 1,8 % se sont identifiés comme arabes
- 2,4 % se sont identifiés comme chinois
- 2,4 % se sont identifiés comme d'Asie du Sud (par exemple : Indien de l'Est, Pakistanais, Sri Lankais)
- 0,6 % se sont identifiés comme philippins
- 1,2 % se sont identifiés comme d'Asie du Sud-Est (par exemple : Vietnam, Cambodge, Thaïlande)
- 0,6 % se sont identifiés comme japonais
- 1,2 % se sont identifiés comme d'Amérique latine
- 3 % se sont identifiés comme multiraciaux
- 1,2 % a préféré ne pas répondre
- 0,6 % se sont identifiés comme appartenant à une autre minorité racisée ou visible

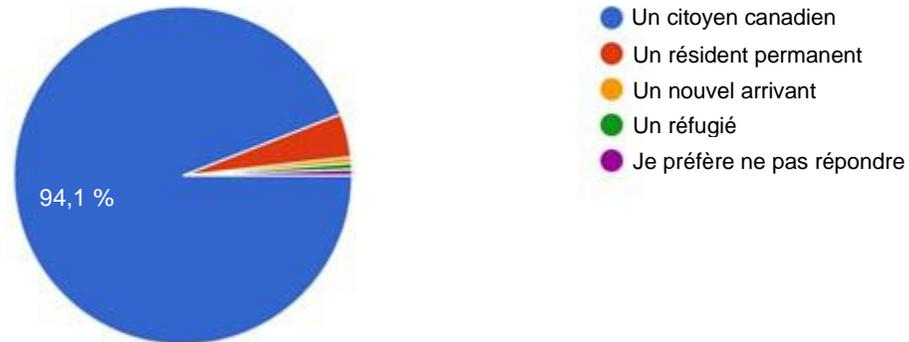
*Remarque : le total des pourcentages est supérieur à 100 % parce que certains participants se sont identifiés comme appartenant à plusieurs groupes.

Nationalité des participants

- 94,1 % se sont identifiés comme des citoyens canadiens
- 4,1 % se sont identifiés comme des résidents permanents
- 0,6 % s'est identifié comme réfugié

- 0,6 % s'est identifié comme nouvel arrivant
- 0,6 % a préféré ne pas répondre

Vous identifiez-vous



Langue des participants

- 95,9 % considèrent l'anglais comme leur première langue
- 1,2 % considère le français comme sa première langue
- 5,3 % se sont identifiés comme parlant couramment anglais et français
- 3,6 % identifient une autre langue comme leur première langue

*Remarque : le total des pourcentages est supérieur à 100 % parce que certains participants ont signalé plusieurs langues parlées.

Types de handicaps des participants

- 47,6 % se sont identifiés comme ayant un handicap physique (par exemple, handicap pour se déplacer, se pencher, s'étirer ou saisir)

- 29 % se sont identifiés comme ayant une déficience intellectuelle ou un handicap de développement
- 22,1 % se sont identifiés comme ayant des troubles de l'apprentissage
- 28,3 % se sont identifiés comme ayant un handicap psychosocial (par exemple, des troubles en lien avec la santé mentale)
- 13,1 % se sont identifiés comme ayant des troubles de la vue
- 11 % se sont identifiés comme ayant des troubles de la communication
- 9,7 % se sont identifiés comme ayant des troubles de l'audition
- 6,9 % ont préféré ne pas répondre
- 10,5 % des participants se sont décrits eux-mêmes comme souffrants d'autres troubles, tels que d'une lésion cérébrale (1,4 %), d'épilepsie (0,7 %), du syndrome d'Asperger (2,1 %), d'hypersomnie (0,7 %), d'autisme (2,1 %), d'une maladie chronique (0,7 %), d'un handicap neurologique (1,4 %), d'un handicap épisodique (0,7 %) et d'une maladie auto-immune grave (0,7 %) (voir annexe C pour une représentation visuelle de toutes les données démographiques des personnes interrogées).

*Remarque : le total des pourcentages est supérieur à 100 % parce que certains participants ont signalé plusieurs types de handicaps.

3. Limites et défis

Dans le cadre des consultations, le manque de compensation financière ou d'honoraires disponibles a été rapidement identifié comme un défi majeur pour les participants aux entrevues ou aux groupes de discussion. Nous reconnaissons que les consultations ont pour but de donner à un large éventail de personnes l'occasion de partager leur point de vue sur des questions importantes ayant de réelles répercussions sur leur vie et sur celle des autres. Le fait de ne pas inclure d'honoraires pour les consultations des participants limite les opinions et les idées partagées, et exclut souvent les communautés les plus difficiles à atteindre.

Au début des consultations, cet obstacle a été confirmé et a limité le nombre de personnes que nous avons pu contacter et impliquer dans la conception de la prestation canadienne d'invalidité. Ce défi a finalement été corrigé grâce à des réaffectations budgétaires, bien qu'elles aient eu lieu tard dans le processus de consultation. Par conséquent, cela a eu des répercussions sur les renseignements que nous avons pu collecter auprès des groupes les plus difficiles à atteindre. C'est pour cette raison, entre autres, comme la courte échéance requise, que certaines idées n'ont pas pu être évoquées au cours des consultations. Bien que nous ayons pu en atteindre certaines, nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'interroger convenablement certaines communautés marginalisées ou difficiles à atteindre. Nous n'avons notamment pas pu consulter de manière ciblée et significative les personnes en situation de handicap qui s'identifient comme appartenant à la

communauté 2ISLGBTQ+, racialisées, autochtones, réfugiées, sans domicile fixe, incarcérées ou ayant été incarcérées, étant d'anciens combattants, placées ou ayant été placées en institution ou appartenant aux communautés du Nord du pays. Nous espérons que certains de ces individus pourront participer à des enquêtes ultérieures plus larges prévues par les principales organisations dans l'objectif d'atteindre une plus grande diffusion et d'une plus grande portée.

De plus, le manque de compensation financière a empêché de plus petites organisations pour les personnes en situation de handicap avec de plus faibles ressources de prendre part aux consultations. Ces dernières auraient cependant souhaité donner une voix aux membres de leur communauté. Cela a limité le nombre de personnes s'identifiant comme noires, autochtones ou racialisées que nous avons pu interroger.

Nous reconnaissons que ces perspectives manquantes rendent ce rapport incomplet. Les personnes en situation de handicap avec des identités intersectionnelles subissent le handicap et la pauvreté d'une manière différente et unique. Par conséquent, l'inclusion de ces perspectives dans les consultations ainsi que les rapports du gouvernement, dans le cadre de consultations éthiques et sécurisées, est primordiale.

4. Témoignages recueillis : thèmes principaux

4.1. La pauvreté rend la vie difficile, pas le handicap

De nombreuses personnes en situation de handicap vivent dans la pauvreté et peinent à joindre les deux bouts. Certaines personnes sont amenées à devoir faire des **choix difficiles entre leurs besoins fondamentaux**. Au cours de nos consultations, les participants ont affirmé devoir choisir entre payer leur loyer et faire leurs courses, vivre dans des conditions dangereuses, mettre en danger leur santé et leur sécurité, prendre des médicaments périmés, avoir recours à des banques alimentaires, réparer de vieilles chaussures avec du ruban adhésif et de la colle, ne pas avoir les moyens d'acheter de nouvelles bottes pour leurs enfants, porter des lunettes prescrites il y a 10 ans, ne pas avoir les moyens d'acheter une nouvelle pile pour leurs prothèses auditives, ne pas être en capacité de mettre de l'argent de côté, ne pas pouvoir assurer la réparation de leurs dispositifs d'accessibilité et être isolés. Les personnes en situation de handicap doivent faire sans tous les jours.

«À présent, je ne mange pratiquement qu'un repas par jour. Avec la nouvelle prestation canadienne d'invalidité, les gens comme moi pourraient manger plus d'un repas par jour, ce qui serait un luxe. »

De nombreuses personnes interrogées ont affirmé que la pauvreté rendait le handicap encore plus difficile à vivre. Pour les personnes en

situation de handicap, la pauvreté devient dévorante. Une énorme partie de leur temps et de leur énergie est consacrée à leur simple survie. La pauvreté et l'incapacité de répondre à ses besoins fondamentaux entraînent l'isolement social, augmentent le stress, l'anxiété et la dépression, et aggravent les problèmes liés à la santé mentale. L'un des participants, qui travaille avec des personnes en situation de handicap, nous a raconté : « *Un de mes patients a un scooter cassé depuis des années et il n'a pas les moyens de le réparer. Alors, il ne peut pas se déplacer et il reste coincé chez lui. Il est seul et isolé, et il ne peut pas socialiser.* » Nous avons entendu que l'isolement social affaiblissait et qu'elle donnait aux personnes en situation de handicap le sentiment d'être seules, de ne pas être soutenues, de n'appartenir à aucune communauté et de n'avoir aucune valeur dans la société.

« C'est triste qu'au Canada nous puissions mourir avec dignité, mais pas vivre avec dignité. »

De nombreuses personnes en situation de handicap nous ont dit **qu'elles ont envisagé de demander l'aide médicale à mourir (AMM)** parce qu'elles vivent dans la pauvreté, qu'elles sont isolées socialement et qu'elles ne sont pas en mesure d'accéder à des services financiers et sociaux adéquats. Lorsque nous avons évoqué l'urgence de l'instauration de la prestation canadienne d'invalidité, un participant a répondu : « *Cela doit être mis en place immédiatement. Certaines personnes ont*

véritablement recours à l'AMM parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer leurs frais mensuels. »

Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap au Canada n'envisageaient pas de demander l'AMM à cause de leur handicap, mais parce qu'elles rencontraient des obstacles insurmontables pour accéder aux services essentiels d'aide aux personnes handicapées qui leur permettraient de vivre dignement. Personne ne doit avoir recours à l'AMM pour cette raison. Cependant, depuis peu, le gouvernement fédéral permet à présent le recours à l'AMM en raison d'un handicap. Malheureusement, depuis ce changement, beaucoup de personnes ont été autorisées à recevoir l'AMM au lieu de bénéficier d'un accès équitable à des services, des aides et des logements sécurisés et abordables. Il s'agit d'une idée récurrente parmi les témoignages des participants. De nombreuses personnes interrogées nous ont également fait part de leurs difficultés et de leurs **craintes pour l'avenir**. Beaucoup d'entre elles ont avoué avoir complètement arrêté de planifier leur futur. Une personne en situation de handicap a déclaré :
« L'une de mes solutions pour l'avenir est de prendre tous les médicaments que j'ai et j'y pense chaque soir. »

Nous avons entendu que la prestation canadienne d'invalidité permettrait aux personnes en situation de handicap de sortir de profonds cycles de pauvreté et de participer davantage au sein de leurs communautés. Elle permettrait aux gens de vivre avec plus de **dignité, de choix et de liberté**

en renforçant les liens sociaux et en limitant l'isolation. Les personnes en situation de handicap veulent la sécurité financière.

Effets positifs d'une prestation canadienne d'invalidité

Au cours des consultations, nous avons discuté de ce que les personnes en situation de handicap feraient si elles avaient plus d'argent pour répondre à leurs besoins ainsi qu'à leurs envies. Selon les participants, cela leur permettrait de renforcer leurs liens sociaux, d'améliorer leur qualité de vie, d'adopter des styles de vie plus sains et de réduire leurs problèmes de santé, de disposer d'une plus grande espérance de vie et de s'impliquer davantage au sein de leurs communautés.

Ils ont également indiqué qu'ils auraient les moyens de prendre part à des activités physiques, ce qui allégerait certains handicaps et renforcerait leur santé mentale, de manger plus sainement grâce à une alimentation plus nutritive, de faire du bénévolat, des dons et de contribuer davantage à la société, d'acheter de nouveaux vêtements, de rendre visite à leurs proches, de payer leurs dettes, de sortir de leurs logements ainsi que de leurs quartiers ou encore de retourner à l'école.

« On ne parle même pas d'objectifs ou d'envies, à cette heure-ci, les gens ne sont même pas en mesure de répondre à leurs besoins fondamentaux. Les gens doivent pouvoir ressentir de la joie dans leur vie, aller à des concerts, se

cultiver. S'ils avaient plus d'argent, les gens n'auraient plus à choisir entre manger et payer leurs factures. »

Un participant nous a expliqué qu'il lui était impossible d'obtenir des financements pour se procurer un dispositif de transport dans sa ville d'origine, mais qu'il avait eu l'occasion d'en louer un grâce à son syndicat. Il a raconté : *« Il y a deux semaines, j'étais à Vancouver. J'ai loué un scooter. Notre hôtel se trouvait juste au bord de l'eau, sur le port. Pour la première fois de ma vie, je suis sorti seul. J'étais sur mon scooter et j'ai juste longé le bord de l'eau. C'était génial. »* Après avoir discuté un peu plus de l'accès à des dispositifs de transport, il a ajouté : *« J'ai 40 ans et je suis handicapé depuis mes 6 ans. Je n'étais jamais sorti seul pour me promener ou autre auparavant. »*

Les participants ont affirmé qu'avec une prestation canadienne d'invalidité et une meilleure sécurité financière, les personnes en situation de handicap pourraient être **libres, indépendantes et avoir plus de choix**. Une des personnes interrogées a déclaré : *« Avec l'argent que nous recevons actuellement, nous sommes bloqués dans un cycle. »* En plus d'une meilleure sécurité financière pour couvrir leurs besoins fondamentaux, les personnes en situation de handicap méritent de pouvoir répondre à certaines de leurs envies, tout comme les personnes non handicapées. Nous avons entendu que la pauvreté était éreintante et dévorante, et que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas réfléchir à leurs envies et leurs objectifs s'ils vivent dans la pauvreté.

La vie ne se résume pas à la survie et à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Les personnes en situation de handicap veulent sortir et se faire plaisir, elles veulent voyager et découvrir le monde et elles veulent aller au cinéma. **Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap souhaitent profiter de leur vie de la même manière que les personnes non handicapées.** La prestation canadienne d'invalidité pourrait rendre cela possible.

4.2. Identités intersectionnelles

Certaines personnes ont des identités croisées. Nous avons entendu que les intersections de l'identité d'une personne **aggravent** les obstacles qu'elle rencontre en tant que personne en situation de handicap. Plusieurs marqueurs d'identité, tels que la race, le genre, l'indigénéité, la classe, l'immigration, le statut, le statut familial et la langue influencent considérablement la manière dont une personne en situation de handicap bénéficie et accède aux programmes et prestations du gouvernement. Il s'agit d'un aspect qu'il faut impérativement prendre en compte lors de la conception de la nouvelle prestation canadienne d'invalidité. Les personnes marginalisées et difficiles à atteindre en situation de handicap rencontrent souvent des obstacles qui s'accumulent, tels que le racisme systémique et l'inconfort ou la méfiance à l'égard des autorités gouvernementales ainsi que des bureaucraties, le racisme médical et les erreurs de diagnostic, les obstacles liés à la langue ou encore les préjugés vis-à-vis du handicap spécifiques à la culture, pour ne citer que quelques exemples.

Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap ayant d'autres identités intersectionnelles, notamment les personnes queers, transsexuelles, noires, autochtones et racisées sont confrontées à des systèmes d'oppression fondés sur les concepts issus du colonialisme et du racisme qui continuent de perpétuer des systèmes, des institutions et des sociétés capacitistes et discriminatoires.

Obstacles supplémentaires rencontrés par les personnes en situation de handicap ayant d'autres identités intersectionnelles

Alors que nous savons tous que les personnes en situation de handicap souffrent de discrimination, lorsque ces dernières présentent d'autres identités intersectionnelles, elles rencontrent des obstacles supplémentaires, notamment des obstacles au niveau institutionnel, communautaire, personnel et du système. Voici certains des obstacles évoqués au cours des entrevues que le gouvernement doit prendre en compte lors de la conception de la prestation canadienne d'invalidité :

1. La stigmatisation

- De nombreuses personnes en situation de handicap appartenant à des communautés marginalisées sont victimes de stigmatisations et d'idées fausses supplémentaires à propos du handicap. Par exemple, les personnes noires, autochtones et racisées qui bénéficient d'une aide gouvernementale affirment être souvent considérées comme des personnes fainéantes qui

« profitent des aides sociales ». Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap appartenant aux communautés racisées ont « toujours été considérées comme profitant des aides sociales ». Lorsque nous avons parlé des personnes noires en situation de handicap, dont les taux de pauvreté et de chômage sont les plus bas du Canada, un participant a déclaré : « *La prestation canadienne d'invalidité nous permettrait, en tant que personnes noires en situation de handicap, de ressentir un peu de dignité au sein de nos propres communautés, et de ressentir un peu de dignité auprès de personnes qui nous considèrent déjà comme des preneurs et des assistés* ».

2. Diagnostics et erreurs de diagnostic

- Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap marginalisées souffrent de formes intensifiées d'oppression en raison d'une combinaison de capacitisme et de racisme. Par exemple, dans notre système actuel, le diagnostic médical d'un handicap est souvent nécessaire comme première étape pour accéder aux programmes de soutien gouvernementaux pour les personnes en situation de handicap. Au cours des entrevues, nous avons entendu que, pour une personne en situation de handicap racialisée, cela peut représenter un obstacle encore plus important parce que la plupart des médecins chargés du diagnostic des handicaps n'ont jamais été racisés ou marginalisés. Cela entraîne souvent des erreurs de diagnostic,

des rejets et d'autres formes de racisme médical. Un participant a évoqué le fait qu'il était difficile de trouver un médecin noir, ou bien un psychologue ou un psychiatre qui pourrait comprendre son handicap et le croire : « *Cela signifie que nous avons moins accès à l'ensemble des services et de ressources, y compris ces prestations.* » Une autre personne en situation de handicap a témoigné : « *En ce qui concerne les populations autochtones, ce sont surtout les erreurs de diagnostic qui posent problème. Les médecins se contentent souvent de dire "oh, cette personne est simplement ivre ou elle ne respecte pas les règles", au lieu de dire "oh, cette personne a des lésions cérébrales" ».*

3. Statut des immigrants

- Les migrants ou immigrants, les réfugiés et les nouveaux arrivants en situation de handicap sont confrontés à des obstacles ainsi qu'à des stigmatisations supplémentaires au Canada. Certaines personnes peuvent craindre de s'identifier ou d'identifier un membre de leur famille comme étant en situation de handicap par peur de ne pas recevoir un statut de résident permanent ou d'être expulsées. Elles ont souvent un accès limité aux renseignements et ressources, y compris aux docteurs compétents pour le diagnostic de leur handicap. Elles peuvent également rencontrer des barrières de langue et des difficultés pour comprendre les formulaires requis et les sites Web de candidature à une assistance ou pour accéder à des services de traduction. Elles peuvent également avoir immigré seules et ne

pas disposer d'un réseau sur lequel s'appuyer, entraînant ainsi l'isolation sociale. Selon les participants, les migrants, les immigrants, les réfugiés et les nouveaux arrivants au Canada peuvent souvent rester « coincés » à leur destination d'atterrissage initiale, ce qui constitue un autre désavantage majeur. En raison des restrictions imposées par les lois sur l'immigration ou les politiques de parrainage familial, les immigrés, les réfugiés et les nouveaux arrivants en situation de handicap peuvent être dirigés vers une ville canadienne spécifique. Ils sont souvent limités dans le choix de leur lieu de vie, de leur établissement d'enseignement et de leur lieu de travail, et ne sont pas en mesure de changer de ville avec leur famille si celle-ci décide de déménager. Il s'agit d'une injustice particulièrement restrictive pour les migrants, les immigrants, les réfugiés et les nouveaux arrivants en situation de handicap. De plus, nous avons entendu que les migrants, les immigrants, les réfugiés et les nouveaux arrivants au Canada sont également plus susceptibles de développer des handicaps visibles et invisibles, car ils ne peuvent souvent obtenir que des emplois à haute intensité de main-d'œuvre. De plus, nombre d'entre eux se sentent isolés et déconnectés de leur communauté, ce qui débouche sur des facteurs de stress mental ainsi que des handicaps psychosociaux.

4. Méfiance à l'égard du gouvernement

- Les participants ont affirmé que les communautés de personnes en situation de handicap ne font pas confiance au gouvernement au vu des mauvais traitements passés que les communautés ont reçus de la part du gouvernement du Canada ou du pays dont ils ont immigré. Certaines personnes interrogées ont déclaré que les migrants, migrants, réfugiés ou nouveaux arrivants peuvent se méfier du gouvernement et avoir peur d'être expulsés ou que leurs enfants en situation de handicap leur soient retirés. Par conséquent, ils sont moins susceptibles de signaler leur statut de personne en situation de handicap et de rechercher un soutien approprié. Nous avons entendu que de nombreuses personnes autochtones en situation de handicap rencontrent les mêmes obstacles. En effet, par le passé, lorsque les autochtones s'identifiaient comme des femmes signalaient leurs enfants au système fiscal, on les leur retirait.

Les conséquences de l'intersection entre différentes identités marginalisées chez les personnes en situation de handicap doivent impérativement être prises en compte pour le développement équitable de la prestation canadienne d'invalidité. Des participants ont signalé que d'autres programmes de prestations fédéraux, provinciaux ou territoriaux ont démontré que le taux d'adhésion à ces derniers par les personnes en situation de handicap ayant d'autres identités intersectionnelles n'était pas aussi élevé qu'il le devrait ou qu'il le pourrait. De nombreuses personnes pourraient potentiellement être admissibles à la prestation

canadienne d'invalidité proposée, mais n'en profitent éventuellement pas pour des raisons en lien avec les intersections d'identité indiquées ci-dessus. En plus du handicap, une personne peut rencontrer des obstacles systémiques en lien avec sa race, son sexe, son genre, son statut économique, son statut d'immigration, sa sexualité ou sa langue qui l'empêchent de bénéficier pleinement des programmes de soutien financier disponibles. Alors que nous n'avons pas dressé une liste exhaustive de toutes les expériences d'intersection avec le handicap, les participants ont affirmé que le gouvernement du Canada doit impérativement reconnaître le fait que la manière dont une personne vit son handicap varie selon ses autres identités intersectionnelles. Par conséquent, la prestation canadienne d'invalidité doit présenter le « moins d'obstacles » possible et être conçue en tenant compte de ces intersections d'identité.

4.3. Critères d'admissibilité

En ce qui concerne les personnes pouvant prétendre à la prestation canadienne d'invalidité, de nombreux participants considèrent que l'admissibilité et l'inscription pour la prestation proposée doivent être **automatiques**. Si une personne peut déjà prétendre à un autre programme fédéral, provincial ou territorial, ou qu'elle reçoit une aide au revenu pour les personnes en situation de handicap, elle ne doit pas avoir à passer d'examen médical supplémentaire ou à candidater une fois de

plus pour déterminer si elle est admissible à la prestation canadienne d'invalidité. De nombreuses personnes interrogées nous ont fait part de la frustration liée au besoin d'envoyer une nouvelle candidature après de nombreuses années ou de devoir prouver constamment que leur handicap est réel. Pour les participants ne bénéficiant pas déjà d'aides au revenu ou de programmes gouvernementaux dans le cadre du crédit d'impôt pour personnes handicapées (considéré problématique), un nouveau processus de candidature simple devrait être requis.

Définition du handicap

Les participants ont affirmé qu'une **définition large du handicap** éclairée par la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies devrait exister. Ils considèrent également que les définitions actuelles du handicap utilisées par différents programmes gouvernementaux doivent être amendées, et qu'elles doivent être constamment revues et mises à jour à mesure que nous en apprenons plus à propos du handicap. Les professionnels de la politique ont soutenu que les définitions du handicap actuellement utilisées par le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le Régime de pensions du Canada pour personnes en situation de handicap, ainsi que les programmes provinciaux, tels que le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), sont problématiques. Selon la communauté, le gouvernement doit utiliser une définition hybride du handicap reprenant les définitions actuelles afin de former la définition la plus globale possible en mettant l'accent sur la compréhension de ce

que le handicap représente dans la vie quotidienne des gens et en tenant compte de la manière dont le handicap les affecte dans de multiples domaines. Selon les personnes interrogées, cette définition doit se fonder sur un **modèle social du handicap** reconnaissant également les handicaps épisodiques, cycliques et invisibles, en particulier les maladies mentales et les handicaps psychosociaux.

« Toute définition du handicap doit être formée par la communauté, par les personnes qui souffrent de handicaps elles-mêmes. »

Certaines personnes interrogées nous ont fait part de leurs inquiétudes à propos de l'admissibilité à la prestation canadienne d'invalidité parce qu'elles considèrent les médecins comme des juges. Nous avons entendu que les discussions concernant les critères d'admissibilité sont fermement ancrées dans un modèle médical du handicap. Un participant a expliqué : *« On essaie de distinguer les pauvres qui méritent de l'aide et les pauvres qui n'en méritent pas et, 500 ans plus tard, on demande encore aux personnes handicapées de prouver qu'elles sont admissibles pour recevoir des aides. »* Certaines personnes s'inquiètent également de ne pas bénéficier de la bonne documentation afin d'être admissibles aux prestations gouvernementales. Si l'avis d'un médecin est nécessaire pour le diagnostic et que ce dernier doit signer certains documents pour autoriser l'accès à des aides pour personnes en situation de handicap, il doit être conscient des complexités de ce que

signifie avoir un handicap. Un des membres de la communauté qui aide les personnes en situation de handicap à bénéficier de programmes de soutien du gouvernement a expliqué : « *Dans le cadre de mon travail, je dois bien souvent accompagner mes clients chez le médecin pour expliquer leur handicap à ce dernier parce qu'il peut ne pas être familier avec ce type de handicap ou ne pas avoir travaillé avec beaucoup de personnes qui en souffrent. Certains répondent que non, cela n'est pas considéré comme un handicap.* »

Pour passer d'une définition médicale du handicap à une définition sociale, nous avons entendu que **nous devons nous poser la question de qui évalue les handicaps**. Une fois les critères d'admissibilité à la prestation canadienne d'invalidité proposée définis, est-il toujours approprié de nous fonder sur un modèle médical du handicap pour déterminer l'admissibilité au programme? L'évaluation du handicap à des fins d'admissibilité pourrait être plus ouverte afin de proposer d'autres options de collaboration pour l'évaluation et la certification du handicap. Les personnes interrogées considèrent que les médecins ne sont pas les seuls à détenir ces connaissances et que l'on pourrait réfléchir à habiliter d'autres personnes pour l'évaluation du handicap, telles que les guérisseurs autochtones ou d'autres individus culturellement appropriés, des conseillers, des thérapeutes, des psychologues ou d'autres personnes plus intégrées dans les communautés concernées. Selon les participants, cela pourrait être très utile au vu de la pénurie actuelle de médecins généralistes. Une personne qui travaille sur les politiques en lien avec le handicap et l'immigration nous a expliqué qu'une personne

arrivant d'un camp de réfugiés peut également souffrir de traumatismes, de dépression, d'anxiété, d'isolement et d'un sentiment d'éloignement. De nombreux nouveaux arrivants en situation de handicap peuvent ne pas être encore en mesure d'exprimer ce qu'ils ressentent. La personne chargée de l'évaluation du handicap doit considérer aussi bien les handicaps visibles et invisibles en tenant compte des intersectionnalités. Toute évaluation de handicap implique une compréhension profonde de l'identité de la personne concernée, et doit tenir compte de la santé physique et mentale, ainsi que des conditions et des positions sociales de celle-ci. Les évaluations d'admissibilité actuelles médicalisent le système et empêchent de nombreuses personnes d'accéder aux prestations.

Certains considèrent que les programmes de soutien, y compris le programme de la prestation canadienne d'invalidité proposée, **doivent prendre en charge les frais de diagnostic.**

« On impose à une personne qui demande une aide au revenu de payer des centaines de dollars de formalités administratives. Elle n'a pas les moyens de payer pour cela. »

Autres considérations à propos de l'admissibilité

Nous avons entendu qu'aucun **test d'emploi** ne doit être requis. Les personnes en situation de handicap ne doivent pas avoir à fournir leurs antécédents de participation au marché du travail. La prestation canadienne d'invalidité proposée a pour objectif d'aider les personnes en

situation de handicap au Canada à sortir de la pauvreté et ne doit pas se fonder sur la situation professionnelle d'une personne ou son habilité à travailler.

Les personnes interrogées considèrent également qu'il doit y avoir **peu, si ce n'est pas du tout, de test d'actifs** comme on peut le voir pour les aides sociales où les gens doivent céder leurs actifs afin d'être admissibles aux aides. Nous avons entendu que les gens doivent être encouragés à accumuler des actifs ainsi qu'à favoriser la résilience pour eux-mêmes et leurs familles, sans pour autant que cela ne les empêche d'être admissibles à la prestation canadienne d'invalidité.

Selon les personnes interrogées, les personnes admissibles à la prestation canadienne d'invalidité doivent être des **résidents légaux**, sans qu'il y ait pour autant un test de citoyenneté requis. Selon les personnes en situation de handicap interrogées, la prestation canadienne d'invalidité proposée ne doit pas être liée à la province ou au territoire. Elle doit être transférable et mobile dans l'ensemble du pays, permettant ainsi aux gens qui la touchent de se déplacer en toute liberté dans le pays sans avoir peur que la prestation ne change selon la province ou le territoire où ils décident de résider. Un participant nous a raconté : « *Un membre de ma famille est bloqué en Alberta. Il n'a pas les moyens de vivre ici et, s'il part, les prestations dont il bénéficie seront considérablement réduites.* »

Nous avons entendu que la prestation canadienne d'invalidité doit être versée **sur une base individuelle** et selon le revenu de la personne concernée, et non selon le revenu du ménage ou de la famille.

« À plusieurs reprises, mon partenaire et moi avons considéré la possibilité de nous séparer légalement pour que je puisse bénéficier d'aides pour personnes en situation de handicap. »

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir décider si elles souhaitent vivre seules, avec leur famille ou un partenaire, et le montant de l'aide au revenu qu'elles reçoivent ne doit pas influencer leur décision. Au cours des consultations, une personne en situation de handicap a affirmé : *« La situation actuelle est telle que vous êtes puni lorsque vous avez un partenaire ou que vous vivez avec un membre de votre famille, même s'il s'agit d'une meilleure option pour vous. »* Selon les participants, si vous êtes actuellement dans une relation avec une personne dont les revenus sont supérieurs à un certain seuil, vous ne serez pas admissibles aux aides pour personnes en situation de handicap. Ce désavantage présente également des conséquences disproportionnées pour les personnes issues de milieux culturels plus collectifs. De nombreuses autres cultures soutiennent une culture collective, focalisée sur des idées holistiques de la communauté. Le fait de punir cet idéal est discriminatoire envers les différentes populations vivant au Canada. De plus, nous avons entendu qu'une distribution de la prestation canadienne d'invalidité sur une base familiale/relationnelle part

du principe que **chaque ménage a pour habitude de partager, coopérer et négocier**. Toutefois, ce n'est pas le cas dans de nombreux foyers et une prestation sur base individuelle permettrait aux personnes en situation de handicap, notamment celles qui s'identifient comme des femmes, de jouir d'autonomie, d'indépendance et de dignité tout en leur permettant de se sentir en sécurité sur le plan financier et de pouvoir, par conséquent, sortir de situations dangereuses ou de relations abusives. Finalement, les participants nous ont expliqué que, lorsqu'une personne en situation de handicap n'est pas admissible à un soutien individuel et qu'elle doit dépendre financièrement de sa famille, de ses partenaires ou de ses tuteurs, elle peut parfois avoir l'impression d'être un fardeau. Une personne qui travaille avec des personnes en situation de handicap nous a partagé le témoignage suivant de l'une des personnes qu'elle soutient : *« Je ne me remarierai jamais. Je ne pourrai jamais me remarier parce que je perdrai toutes mes aides et, si je décide d'avoir un nouveau partenaire, je deviendrai un poids pour cette personne. Je refuse tout simplement que cela soit le cas. Alors, je resterai célibataire tout le reste de ma vie parce que je vis dans la pauvreté. »*

4.4. Accès à la prestation et processus de candidature

Nous avons entendu que les processus administratifs et les infrastructures de service qui aident les personnes en situation de handicap à accéder et à candidater pour la prestation canadienne d'invalidité ont une grande importance. Même le programme d'aides au revenu le mieux conçu ne pourra bénéficier à personne si les gens

rencontrent des obstacles pour y accéder. Selon les personnes en situation de handicap interrogées, les processus de candidature actuels pour accéder aux prestations gouvernementales sont longs et complexes, et confrontent de nombreuses personnes à de grandes difficultés. Une personne a déclaré : « *Vous devez faire preuve de beaucoup de persévérance pour vous frayer un chemin dans le système.* » Pour la prestation canadienne d'invalidité, un **simple processus de candidature** doit être instauré dans l'ensemble du pays. Ce dernier doit être facile à comprendre, doit employer des termes clairs et doit pouvoir être rapidement complété. Selon les participants, de nombreuses personnes ont besoin de faire appel à un avocat ou d'investir beaucoup de temps et de ressources personnelles pour suivre les procédures. Tout le monde n'a pas accès à ce soutien. Une personne en situation de handicap nous a confié : « *J'ai même peur de présenter ma candidature. C'est tellement compliqué.* »

Nous avons également entendu que lors de la conception du processus d'admission à la prestation canadienne d'invalidité, la première étape doit consister à fournir **un seul processus d'admission simple** pour l'ensemble des programmes gouvernementaux de soutien des personnes en situation de handicap. Une personne nous a raconté : « *Pour accéder à des aides dans le pays, les personnes en situation de handicap doivent frapper à 20 portes différentes.* » Nous avons entendu que le fait de devoir expliquer constamment leurs handicaps décourage les personnes en situation de handicap. Une personne en situation de handicap a déclaré : « *le processus de candidature doit être conçu depuis la*

perspective d'une personne handicapée, par depuis la perspective d'un système ministériel. »

Un processus de candidature flexible

Selon les personnes interrogées, il doit y avoir des moyens nombreux et flexibles de candidater pour la prestation canadienne d'invalidité proposée. Selon les personnes en situation de handicap, le processus de candidature pour la prestation proposée doit être accessible pour des personnes atteintes de tout type de handicap. De la même manière, nous avons entendu que le processus de candidature pour la prestation canadienne d'invalidité doit être disponible dans plusieurs formats, notamment en ligne, en personne et par téléphone, tout le monde n'ayant pas accès à Internet.

De plus, certains participants pensent qu'il doit être possible de mettre en place un processus de candidature flexible pouvant s'adapter aux besoins identifiés des groupes spécifiques. De plus, une personne travaillant avec des personnes sans domicile et sans abri qui présentent souvent des handicaps non diagnostiqués a évoqué les obstacles que rencontrent les gens lorsqu'ils essaient d'accéder à des aides au revenu gouvernementales. Des obstacles tels qu'un manque de documents d'identification (p. ex., des certificats de naissance, des cartes d'assurance maladie, des cartes de statut ou des cartes d'assurance sociale) requis pour candidater ou d'une adresse permanente. Cet obstacle affecterait également les personnes en situation de handicap incarcérées ou qui ont

été incarcérées par le passé qui seraient admissibles à la prestation canadienne d'invalidité. Nous avons entendu que, puisque la prestation canadienne d'invalidité est censée faire sortir de la pauvreté les personnes se trouvant dans les situations financières les plus précaires, la conception du processus d'application doit être flexible et innovante pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'en bénéficier.

Un service public compatissant et l'engagement de la communauté

Nous avons entendu que des centres d'appels avec des représentants du gouvernement spécialement formés pour être capables de faire preuve **de compassion et d'empathie et d'assurer une assistance inclusive** amélioreraient considérablement l'expérience des personnes demandant des prestations gouvernementales. De nombreuses personnes se sentent frustrées face aux systèmes actuels et affirment qu'elles ont l'impression que la majorité du personnel du gouvernement dispose de connaissances limitées à propos du handicap et tend à avoir des visions stéréotypées, capacitistes et stigmatisées des personnes en situation de handicap. Les participants ont également mis en exergue le besoin d'une plus grande cohérence au sein du gouvernement. En effet, de nombreuses personnes ont reçu des réponses différentes de la part de chaque membre du gouvernement auquel elles se sont adressées. Selon un participant, nous devrions assurer nos systèmes de prestations d'une manière plus compatissante.

« Je refuse de penser qu'il est impossible de rendre les systèmes plus agréables et compatissants parce que nous les avons nous-même créés. »

Nous avons entendu que, dans le cadre de la prestation canadienne d'invalidité, le gouvernement doit envisager de financer des « **guides** » indépendants qui pourraient assister les gens en vue de les aider à s'orienter dans les systèmes actuellement en place. Pour que les personnes en situation de handicap les plus dans le besoin puissent bénéficier de la prestation canadienne d'invalidité, il est nécessaire de mener des actions de sensibilisation très spécifiques et ciblées auprès des communautés les plus difficiles à atteindre. Nous avons entendu que le gouvernement du Canada doit engager le dialogue avec des organisations communautaires qui pourraient venir en aide aux gens grâce à leurs connaissances des prestations financières gouvernementales disponibles. Selon un travailleur social, les organisations communautaires peuvent établir des « connexions chaleureuses » entre les personnes en situation de handicap les plus difficiles à atteindre et les départements du gouvernement pour les assister dans les processus de candidatures aux programmes gouvernementaux. Il a ajouté : « *Nous devons nous assurer que ce nouveau programme de prestation n'est pas simplement quelque chose que quelqu'un doit trouver, mais, que d'une certaine manière, ce soit lui qui vous trouve.* » De plus, nous avons entendu que ce système de compassion et de support communautaire pourrait éliminer

les entreprises qui ciblent les populations vulnérables et offrent leur assistance dans les processus de candidatures complexes moyennant des frais élevés (et contraires à l'éthique).

Selon les participants, des **processus d'examen et d'appel** clairs et justes devraient être mis en place pour permettre aux gens de contester les décisions prises à propos de leur admissibilité et de leurs candidatures. Il est important que le gouvernement du Canada prévoie des voies de recours pour les personnes qui candidatent, en particulier si le gouvernement envisage une voie unique pour l'accès à la prestation canadienne d'invalidité.

Finalement, les personnes en situation de handicap évoquent un **manque de connaissances et de sensibilisation** parmi les personnes en situation de handicap à propos des prestations qui existent actuellement et de la manière dont elles peuvent accéder à celles-ci. Nous avons entendu que les renseignements concernant la nouvelle prestation canadienne d'invalidité doivent être bien diffusés, promus et rendus disponibles dans plusieurs langues, y compris dans la langue des signes, ainsi que dans un format facile à comprendre afin d'être accessible pour le plus de personnes possible. Pour permettre aux personnes en situation de handicap de sortir de la pauvreté, nous devons nous assurer que la communauté est consciente de cette prestation et que les personnes admissibles peuvent y accéder.

4.5. Interactions avec la prestation

De nombreuses personnes nous ont fait part de leurs grandes inquiétudes à propos de la manière dont la nouvelle prestation canadienne d'invalidité interagirait avec d'autres aides fédérales, provinciales et territoriales existantes. Nous avons entendu que cette prestation ne doit s'accompagner d'**aucune récupération** et que des législations ou des réglementations fortes doivent être mises en place pour empêcher les provinces et les territoires de récupérer les prestations d'autres programmes existants. Pour que la prestation canadienne d'invalidité puisse réellement sortir les personnes en situation de handicap de la pauvreté, elle doit compléter et s'ajouter à d'autres prestations existantes, et non les remplacer.

« Pour l'instant, personne n'a le droit de cumuler des prestations. La pauvreté est imposée par la loi parce que cette dernière maintient les gens sous le seuil de pauvreté. Les personnes en situation de handicap ont peur que cette nouvelle prestation canadienne d'invalidité ne leur retire ce qu'elles ont déjà. »

Selon la communauté de personnes en situation de handicap, cette prestation ne doit pas être utilisée par les gouvernements provinciaux et territoriaux comme un moyen de faire des économies en réduisant les financements de leurs propres programmes. Les gens doivent être capables de conserver leurs prestations de santé, leurs indemnités de transport, leurs équipements adaptés, leurs aides à l'emploi et leurs autres avantages en nature financés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux. La prestation canadienne d'invalidité doit être un programme complémentaire établi comme une base et non comme un plafond de l'assistance combinée.

Au cours des consultations, nous avons entendu que le gouvernement fédéral devrait impérativement travailler avec les provinces et les territoires pour garantir une interaction positive entre les différents programmes de prestations. Nous avons entendu que pour éviter les récupérations et les autres effets négatifs non désirés, la relation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux doit être définie en détail afin d'élaborer une stratégie pour l'instauration d'une plus grande cohérence entre les différentes prestations.

De plus, selon les personnes interrogées, des prestations cohérentes et sans récupération devraient également inclure la protection non seulement des programmes provinciaux et territoriaux essentiels, mais également des services sociaux et programmes fédéraux. Les participants ont expliqué qu'avec le coût du programme national de prestation canadienne d'invalidité, le gouvernement fédéral pourrait être tenté de

faire des économies sur d'autres programmes essentiels des services sociaux. Ainsi, de nombreuses personnes en situation de handicap pourraient se retrouver sans prestation parce qu'elles atteindraient la sécurité financière dans un domaine pour ensuite la perdre dans un autre. Nous avons entendu que le gouvernement fédéral doit également être tenu de vérifier en interne qu'il ne prélève pas de ressources d'un programme important pour en financer un autre.

J'ai peur que la nouvelle prestation canadienne d'invalidité puise de l'argent d'autres besoins vitaux tels que le logement et qu'elle ne fasse pas une grande différence pour les personnes en situation de handicap en fin de compte. Je pense que les gouvernements provinciaux réagiront en n'augmentant pas le financement de l'intégration communautaire. Les familles et les individus finiront par utiliser la prestation canadienne d'invalidité pour payer les programmes.

Revenus de l'emploi

Selon les personnes interrogées, la prestation doit comprendre une **exemption sur les gains généreuse**, plus importante que celle mise en

place actuellement. Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap souhaitent travailler, mais qu'elles n'en ont simplement pas l'occasion et qu'elles sont pénalisées financièrement si elles le font. Le souhait d'une personne de travailler et d'améliorer ses conditions de vie ne doit pas avoir d'effet négatif sur le montant de sa prestation.

« Dans aucune situation, dans aucune circonstance, dans aucune province ou aucun territoire, la situation d'une personne ne peut être pire qu'en allant travailler. »

Selon les participants, la prestation canadienne d'invalidité ne doit pas présenter de règles d'exemption qui donneraient envie aux gens de ne pas travailler ou de démissionner pour jouir d'un meilleur accès aux aides gouvernementales. Si les personnes en situation de handicap sont en mesure de travailler, elles pourront constituer une base d'actifs qui leur permettra de supporter les frais supplémentaires liés au handicap. Nous savons également que l'emploi ne se résume pas au salaire : le travail renforce l'estime de soi, le sentiment de valeur personnelle et procure un sentiment de contribution. Un participant a déclaré : *« Il faut impérativement encourager les gens à travailler. Il ne s'agit pas de profiter du système ou de gagner plus d'argent, mais de permettre aux gens de constituer une base financière. »*

Autres considérations

Selon les participants, la prestation canadienne d'invalidité proposée ne doit pas être liée au **crédit d'impôt pour personnes handicapées**. Au cours des consultations, nous avons entendu que la prestation canadienne d'invalidité doit être détachée du système d'impôt sur le revenu et ne doit pas dépendre du dépôt d'une déclaration d'impôt. De nombreuses personnes ne déposent pas de déclaration d'impôt, ce qui les empêche d'accéder à des aides par ce biais. Les formulaires trop longs et complexes pour lesquels de nombreuses personnes doivent recevoir de l'aide, les formulaires uniquement disponibles dans deux langues (anglais et français), les critères d'exclusion et les difficultés liées au diagnostic, ainsi que le besoin de prouver constamment son handicap pour être admissible, constituent des obstacles supplémentaires. Un participant a déclaré : « *En aucun cas un contrôleur fiscal ne doit vérifier notre état de santé.* » Un autre a ajouté : « *L'Agence du revenu du Canada est une agence de perception d'impôt dont la philosophie et les valeurs se résument à attraper les fraudeurs, ce qui n'est pas du tout éthique pour les prestations dédiées aux groupes les plus vulnérables.* » De plus, nous avons entendu que la prestation **ne doit pas être imposable**. Selon les personnes interrogées, la prestation canadienne d'invalidité devrait être définie comme un revenu de prestations afin de ne pas être imposable. Elle doit fonctionner de la même manière que l'allocation canadienne pour enfants ou le Supplément de revenu garanti, et ne doit pas être versée par le biais du système fiscal.

Les personnes interrogées avaient des opinions très diverses à propos de la **prise en compte des revenus**. Selon certains participants, la prestation canadienne d'invalidité *doit* être fondée sur les revenus. En effet, ils expliquent que la prise en compte des revenus permettrait une plus grande réduction de la pauvreté en veillant à ce que les personnes aux revenus les plus faibles reçoivent plus d'aides et que les personnes disposant d'autres soutiens financiers suffisants ne touchent pas la prestation. D'autres participants, quant à eux, sont en faveur d'une prestation canadienne d'invalidité qui *ne tiendrait pas compte* des revenus. Selon eux, la prise en compte des revenus serait problématique parce que de nombreuses personnes en situation de handicap présentent des expériences et des aptitudes professionnelles diverses. Cela se traduirait par le contrôle des critères d'admissibilité, l'exclusion de certaines personnes, la déresponsabilisation de certains individus et l'obligation pour les personnes de se défendre elles-mêmes, aboutissant finalement à l'exclusion.

4.6. Montant de la prestation canadienne d'invalidité

Nous avons entendu que la prestation canadienne d'invalidité doit porter le revenu des personnes handicapées **au-dessus du seuil de pauvreté**.

« *Le seuil de pauvreté doit constituer la limite inférieure, et non la limite supérieure.* »

Au cours des consultations, nous avons entendu que la première étape pour la détermination du montant de la prestation canadienne d'invalidité consiste à comprendre le seuil de pauvreté officiel du Canada. De nombreux seuils de pauvreté différents existent au sein du pays, ce qui reflète les différences régionales. Au cours des consultations, nous avons assisté à des débats concernant les indices de pauvreté qui doivent être utilisés pour calculer le seuil de pauvreté au-dessus duquel la prestation canadienne d'invalidité doit viser à élever les personnes en situation de handicap, tels que le salaire vital, la mesure du panier de consommation ou la mesure de faible revenu. Nous avons entendu que, dans le cadre d'une prestation fédérale, un montant unique ne pourrait pas être adapté à l'ensemble des provinces et des territoires.

Les participants ont également débattu sur l'importance de la prestation canadienne d'invalidité de tenir compte des frais supplémentaires liés au handicap ou non. Certains considèrent que la prestation canadienne d'invalidité doit garantir un salaire vital, mais qu'elle peut éventuellement comprendre un pourcentage au-dessus du salaire vital afin de **prendre en charge les frais supplémentaires liés au handicap**. D'autres estiment que, bien que la prestation canadienne d'invalidité puisse comprendre un pourcentage au-dessus du salaire vital pour couvrir les frais supplémentaires liés au handicap, ce pourcentage ne doit pas remplacer la reconnaissance spécifique des aides techniques, des équipements adaptatifs, de l'assistance, des médicaments, des services et d'autres types d'aides dédiées aux personnes handicapées. Ils ont déclaré qu'il est impossible d'estimer les frais supplémentaires moyens liés au handicap

afin de fournir une aide standard. Un professionnel de la politique en lien avec le handicap a déclaré : « *Ce serait une erreur de penser que nous pourrions simplement donner 5 000 \$ et que cela couvrira les besoins spécifiques de tout le monde. Ce n'est pas le cas.* » Une autre personne a souligné l'importance de disposer d'un soutien du revenu et d'un programme distinct pour les frais supplémentaires liés au handicap. Elle a déclaré : « *Un montant unique ne prendrait pas en compte le fait que l'hétérogénéité est essentielle pour veiller à ce que les personnes reçoivent les aides dont elles ont besoin; il ne suffit pas de disposer d'un revenu.* »

En ce qui concerne le montant de la prestation canadienne d'invalidité, de nombreux participants ont cité la Prestation canadienne d'urgence (PCU) comme point de référence pour le montant nécessaire afin de couvrir les besoins fondamentaux déjà reconnus par le gouvernement du Canada, soit 2 000 \$ par personne par mois. Bien que le montant proposé pour la prestation canadienne d'invalidité varie considérablement selon les consultations, nous avons entendu que, si ce montant prend en charge et reconnaît les **frais supplémentaires associés au handicap**, il doit être compris entre 2 200 \$ et 2 400 \$ par mois et être **indexé sur le coût de la vie et l'inflation**. Nous avons entendu qu'en raison de l'inflation, les aides perçues par les personnes en situation de handicap sont *réduites* chaque année si le montant des prestations n'est pas indexé sur l'inflation et sur le coût croissant de la vie.

En cours des consultations, certains participants ont hésité à proposer un montant fixe pour la prestation canadienne d'invalidité. Certains considèrent que la prestation canadienne d'invalidité doit présenter une provision lui permettant d'être individualisée et flexible (ou ajustée) selon les besoins particuliers et l'emplacement géographique de chacun. Nous avons entendu que l'emplacement géographique d'une personne entraînera des différences majeures quant au montant dont elle aura besoin chaque mois. Le montant des dépenses des personnes en situation de handicap vivant dans des villes, dans des communautés rurales ou dans les territoires du Nord variera considérablement. Il n'existe pas un type unique de personne en situation de handicap : chaque personne handicapée est unique et présente des besoins spécifiques. Nous avons entendu que, pour être efficace, un programme d'aide aux personnes en situation de handicap doit répondre aux situations et besoins particuliers des personnes concernées.

4.7. Changement des valeurs sociétales

Au cours des consultations, les participants ont affirmé que la population générale n'était pas consciente du traitement que reçoivent les personnes en situation de handicap au Canada. **Nous devrions faire mieux, en tant que pays, pour soutenir les personnes en situation de handicap.** Nous devrions aspirer à devenir le meilleur pays au monde pour les personnes en situation de handicap. La nouvelle prestation canadienne d'invalidité pourrait être une fierté nationale, un programme démontrant notre engagement en tant que pays pour soutenir les

personnes en situation de handicap et notre application progressive de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, que le Canada a signée et ratifiée.

Nous avons entendu que nous devons travailler pour lutter contre les conséquences du capacitisme, résoudre les problèmes liés au manque d'accessibilité et prendre nos responsabilités quant à la manière dont nous considérons et estimons les personnes en situation de handicap au sein de notre société. Nous avons entendu que, puisque l'on ne considère pas que les personnes en situation de handicap contribuent à nos économies ou à nos communautés et que, on ne leur accorde aucune valeur. Les participants ont décrit les stéréotypes, les attitudes et les fausses idées négatifs à propos des personnes en situation de handicap qui existent au sein de notre communauté ainsi que la manière dont ces derniers débouchent sur un sentiment de honte ainsi qu'une isolation. Nous avons entendu que nous devrions modifier notre perception du handicap dans notre société et **faire de l'accessibilité un droit humain.**

Nous avons entendu que, dans notre société, les membres du gouvernement du Canada interagissent avec les personnes en situation de handicap comme s'ils étaient des juges surveillant les personnes handicapées depuis le début du processus de demande d'aides pour les personnes en situation de handicap. On demande aux gens de prouver qu'ils ne mentent pas à propos de leurs besoins liés à leur handicap, de prouver leur handicap et de démontrer qu'ils ne « profitent pas du

système ». Un participant a déclaré : « *Leur but ne consiste pas à vous aider à être admissible. Leur objectif consiste à contrôler l'intégrité.* »

Une autre personne interrogée a argumenté : « *Certaines personnes essaieront toujours de profiter du système, mais vous ne pouvez pas définir et concevoir le système en fonction des tricheurs. Vous ne pouvez pas punir 99 % de la population pour les actions de 1 %.* »

Selon les participants, la prestation canadienne d'invalidité devrait être un **programme axé sur les valeurs**. Une nouvelle prestation canadienne d'invalidité pourrait conférer aux personnes en situation de handicap un sentiment d'auto-détermination. Elles seraient mieux soutenues afin de suivre leur propre chemin dans la vie.

« Ces valeurs ne consistent pas à avoir pitié ou à s'occuper des gens, mais à retirer les obstacles que nous avons dressés dans notre société afin de permettre aux gens de vivre avec dignité et nous devrions défendre cela. »

4.8. Le besoin d'un programme plus approfondi pour la réduction de la pauvreté parmi les Canadiens en situation de handicap

Au cours des consultations, nous avons entendu que la prestation canadienne d'invalidité ne devrait être qu'une partie d'un plan plus large pour réduire la pauvreté parmi les personnes en situation de handicap au Canada. Nous avons entendu que la pauvreté ne se rapporte par uniquement à l'argent. Les personnes en situation de handicap au Canada ont besoin d'accéder à des ressources, aides et potentiels pour participer pleinement à chaque aspect de leurs communautés.

Selon les participants, pour permettre une véritable réduction de la pauvreté parmi les personnes en situation de handicap au Canada, un plan devrait inclure des transformations au niveau systémique dans plusieurs domaines. Un changement réel serait durable à long terme et comprendrait une approche globale. Selon les participants, un plan de réduction de la pauvreté parmi les personnes en situation de handicap doit comprendre un accès aux traitements, à des soutiens personnels, à des logements abordables et accessibles ainsi qu'à des services Internet et téléphoniques, aux transports, aux soins de santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'emploi.

Une organisation nationale pour les personnes en situation de handicap considère qu'un régime national d'assurance invalidité financé par les pouvoirs publics, qui fournirait des aides essentielles, sous la forme d'un

droit, aux personnes en situation de handicap tout au long de leur vie constituerait un prérequis essentiel pour une réduction efficace de la pauvreté. Cette fourniture durable et à long terme d'aides et de services essentiels permettrait de combler les écarts en matière d'assistances aux personnes en situation de handicap de la sécurité sociale canadienne. Ils ont signalé que ce type de programme pourrait compléter la prestation canadienne d'invalidité indispensable et combler les écarts que cette prestation ne pourrait pas régler. Ils ont préparé un rapport séparé expliquant les principes d'un tel plan ainsi que la manière dont il pourrait compléter la prestation canadienne d'invalidité. Ce rapport sera inclus en tant que document séparé et fourni à Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour considération en tant que partie intégrante de l'analyse environnementale du projet DIAP. L'organisation a recommandé à EDSC d'envisager des travaux futurs ou une analyse documentaire plus large pour l'examen de la faisabilité d'un régime national complémentaire d'assurance invalidité.

Nous avons également entendu qu'une plus grande collaboration entre les différents mouvements pour la justice des personnes en situation de handicap amplifierait la défense des droits humains des personnes handicapées au Canada. À propos de l'importance de la prestation canadienne d'invalidité pour la réduction de la pauvreté, un participant a déclaré : *« Il ne s'agit pas simplement d'une prestation, mais d'un élément d'infrastructure. »*

4.9. Autres problèmes évoqués lors des consultations

Au cours des consultations, d'autres problèmes ont été évoqués à propos de la sécurité, de la pauvreté et de la prestation canadienne d'invalidité.

Recueillement des données

Au cours des entrevues, de nombreux participants ont évoqué l'importance du recueillement des données et du besoin de données mieux désagrégées pour évaluer l'accessibilité de la prestation canadienne d'invalidité ainsi que son efficacité en matière de soutien et détecter les personnes qu'elle n'atteint pas une fois mise en place. Ce recueillement de données est particulièrement important pour veiller à ce que les personnes en situation de handicap les plus difficiles à atteindre puissent accéder à la prestation canadienne d'invalidité et en bénéficier. Nous avons entendu que l'on devrait également recueillir des données auprès de l'ensemble des personnes en situation de handicap et non uniquement auprès des personnes qui bénéficient du programme. De plus, il faudrait s'assurer que des mesures sont prises pour éliminer les obstacles empêchant certaines personnes de bénéficier du programme, notamment celles qui sont isolées socialement.

Une stratégie pour le Nord

Nous avons entendu qu'une stratégie spécifique au Nord doit être développée afin de résoudre les difficultés d'insécurité financière uniques

qui touchent les régions reculées du Nord du pays. Nous avons entendu que cette stratégie doit être menée par des dirigeants autochtones et des organisations pour les personnes en situation de handicap du Nord. Certaines personnes travaillant au sein d'une organisation pour les personnes en situation de handicap dans les territoires du Nord ont évoqué le fait que le montant de la prestation canadienne d'invalidité doit tenir compte de l'emplacement géographique des bénéficiaires. Le coût de la vie dans les territoires du Nord est l'un des plus élevés du pays et il augmente de manière exponentielle à mesure que l'on s'éloigne des centres-villes. Dans de nombreuses communautés reculées du Nord, des obstacles uniques existent, tels que le manque d'infrastructures, de hauts taux de chômage, l'insécurité alimentaire et l'insécurité du logement. De plus, des obstacles spécifiques existent de manière disproportionnelle dans les soins de santé. Une personne a évoqué une « crise de la santé » en racontant : *« Il n'y a pas assez de médecins et d'infirmiers. Un infirmier peut se rendre de temps en temps au sein d'une communauté, mais si vous avez besoin d'un hôpital, vous devez être évacué par hélicoptère, ce qui requiert une couverture spéciale. »* Par conséquent, les personnes en situation de handicap peuvent difficilement accéder à des soins de santé basiques ou d'urgence, à un diagnostic de leur handicap ainsi qu'à des programmes et des aides gouvernementaux. Nous avons entendu que les circonstances uniques qui affectent le Nord du pays créent des obstacles supplémentaires et disproportionnés pour les personnes en situation de handicap, d'où le besoin de développement d'une stratégie pour le Nord.

L'exigence relative à l'âge de la prestation

Certaines personnes interrogées nous ont fait part de leurs inquiétudes à propos de l'exigence relative à l'âge afin d'être admissibles à la prestation canadienne d'invalidité et se sont demandé pourquoi celle-ci devrait s'arrêter à 65 ans. Elles ont affirmé qu'après 65 ans, votre handicap ne disparaît pas soudainement et que les frais supplémentaires liés au handicap sont toujours présents. Nous avons entendu que des négociations seraient nécessaires concernant la transition de la prestation canadienne d'invalidité vers d'autres options de sécurité du revenu disponibles à 65 ans. Le gouvernement doit veiller à ce que les aides financières pour les plus de 65 ans présentent une composante d'invalidité similaire, financée au même niveau que la prestation canadienne d'invalidité. Les personnes en situation de handicap ne doivent pas observer leur situation se dégrader après leurs 64 ans.

5. Prochaines étapes

Ces entrevues ont fourni des données et perspectives précieuses afin de comprendre les expériences vécues et l'insécurité financière parmi les personnes en situation de handicap au Canada, ainsi que des idées sur la manière dont la prestation canadienne d'invalidité doit être conçue et mise en place. **Nous avons entendu que la pauvreté rend la vie difficile, pas le handicap.** Par conséquent, la prestation canadienne d'invalidité doit être conçue en tenant compte des intersectionnalités existantes ainsi que de la perspective d'une personne en situation de handicap. Les participants souhaitent une admissibilité large, un processus de candidature simple, un montant permettant d'élever les bénéficiaires au-dessus du seuil de pauvreté et ne veulent aucune récupération des aides existantes. Nous avons entendu que nous devrions procéder à un changement attitudinal en tant que société pour faire de l'accessibilité ainsi que de la sécurité financière des droits humains. La prestation canadienne d'invalidité commencera à donner aux personnes en situation de handicap la possibilité de vivre plus pleinement, confortablement et dignement.

Ces entrevues ont constitué une première étape importante dans la réflexion concernant la conception et le développement de la prestation canadienne d'invalidité proposée visant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Le gouvernement fédéral devra impérativement tenir compte de ces idées et perspectives pour la

rédaction du brouillon des réglementations sur les critères, l'admissibilité et l'administration de cette nouvelle prestation.

6. Annexes

Annexe A : organisations participantes (qui ont organisé des groupes de discussion, ou pris part à des entrevues avec des informateurs clés ou à des groupes de discussion)

Les organisations qui ont fourni des réponses aux questions des consultations ont exprimé leurs propres opinions ou celles de leur organisation pour personnes en situation de handicap.

Parmi les organisations participantes au Pilier 1, l'on retrouve :

- Transports accessibles pour tous
- Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada (AEBC)
- ASE Community Foundation for Black Canadians with Disabilities
- British Columbia Aboriginal Network on Disability Society (BCANDS)
- Burnaby Association for Community Inclusion
- L'Association des Sourds du Canada
- Centres communautaires d'alimentation du Canada
- Alliance canadienne des troubles du spectre autistique (ACTSA)
- Association canadienne pour la santé mentale

- Canadian Multicultural Disability Centre
- Institut national canadien pour les aveugles (INCA)
- Centre de recherche sur les politiques en matière d'invalidité professionnelle (CRPIP)
- The Cerebral Palsy Association of Manitoba
- Council of Community Living Ontario
- Le handicap sans pauvreté
- Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN)
- Down Syndrome Association of York Region
- Chaque Canadien compte
- Eviance
- Département des droits de la personne du congrès du travail du Canada – Disability Rights Working Group
- Inclusion Colombie-Britannique
- Inclusion Canada
- Inclusion Nouvelle-Écosse
- Centre d'action pour la sécurité du revenu
- L'Institut national pour l'Équité, l'Égalité et l'Inclusion (INÉÉI-PSH)
- Institut de recherche et de développement sur l'inclusion et la société (IRIS)

- L'Arche Canada
- LiveWorkPlay
- La Marche des dix sous du Canada
- Mount Paul Community Food Centre – Interior Community Services
- Société de la sclérose en plaques du Canada
- Dystrophie musculaire Canada
- Northwest Territories (NWT) Disabilities Council
- Ontario Council of Agencies Serving Immigrations (OCASI)
- Ontario Disability Support Program (ODSP) Action Coalition
- Personnes d'Abord du Canada
- Plan Institute
- Project Pal
- Réalise Canada
- Supporting Employment & Economic Development (SEED) Winnipeg
- Sinneave Foundation
- Social Planning Council of Winnipeg
- Spinal Cord Injury Canada

- Staying Connected Network
- Mission Bon Accueil

Annexe B : questions pour les groupes de discussion et les entrevues avec des informateurs clés

1. Considérez-vous que vous avez assez d'argent pour répondre à vos besoins et réaliser vos objectifs? Que pourriez-vous faire si vous aviez plus d'argent que vous ne pouvez pas faire aujourd'hui?

2. Selon vous, quels sont les éléments les plus importants auxquels réfléchir lors de la conception de la prestation canadienne d'invalidité?

Voici quelques exemples :

- a. Permettre aux gens de conserver une partie de leurs revenus du travail (*exemptions de revenus*);

- b. Conserver toutes les prestations existantes, y compris les prestations de santé, les indemnités de transport, les équipements adaptés, les aides à l'emploi et les autres avantages financés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux (*pas de récupérations*);

- c. Permettre aux gens de vivre avec qui ils souhaitent ou avec leur famille et de continuer à recevoir la prestation (*prestation fondée sur les revenus individuels et non sur les revenus du foyer*).

- d. Montant de la prestation canadienne d'invalidité

3. Avez-vous des inquiétudes à propos de ce que cette prestation signifierait pour vous? Voici quelques exemples :
 - a. Affecter les prestations et les aides pour personnes en situation de handicap que vous touchez actuellement;
 - b. Ne pas être admissible;
 - c. Qu'elle change selon l'endroit où vous vivez dans le pays;
 - d. Que les revenus de votre famille ou de votre partenaire affectent le montant de la prestation;
 - e. Le délai nécessaire pour que la prestation soit mise en place.

4. Quels obstacles rencontrez-vous actuellement pour accéder aux prestations sociales de l'État?

5. Selon vous, qui doit recevoir cette prestation?
 - a. Comment cela doit-il être déterminé?

6. Selon vous, quelle serait la manière la plus simple pour accéder à la prestation?
 - a. Voici quelques exemples :
 - i. Que toutes les personnes recevant actuellement des prestations (dans le cadre de n'importe quel programme

gouvernemental) soient automatiquement admissibles à la nouvelle prestation;

- ii. Que tout le monde doive présenter une nouvelle candidature séparée;
- iii. Que toutes les personnes qui bénéficient déjà de prestations reçoivent automatiquement celle-ci et que ceux qui ne touchent actuellement aucune prestation doivent présenter une candidature.

7. Le salaire vital est un salaire horaire reflétant la somme que les gens doivent gagner pour couvrir le coût véritable de la vie au sein de leur communauté (nourriture, vêtement, loyer, garde d'enfants, transport, petites économies, etc.). On a estimé le salaire vital moyen (pour une famille de 4 personnes) à 3 017 \$/mois. Une autre organisation estime le salaire vital d'un individu à 2 052 \$/mois d'ici 2023.

- a. Au Canada, les taux d'invalidité actuels vont d'un montant maximal de 1 685 \$/mois en Alberta à un montant minimal de 697 \$/mois au Nouveau-Brunswick, et la plupart des provinces et territoires offrent entre 900 et 1 100 \$/mois. Selon vous, pour qu'une personne en situation de handicap puisse répondre à ses besoins et réaliser ses objectifs, à combien doivent s'élever ses aides financières mensuelles?

8. Souhaitez-vous aborder quelque chose qui vous semble important et que vous souhaitez que nous sachions à propos de la prestation canadienne d'invalidité que nous n'avons pas évoquée dans nos questions?

En plus des questions posées dans le cadre des groupes de discussion, nous avons ajouté des questions pour les entrevues avec des informateurs clés, telles que :

1. Dans quelle mesure certains marqueurs d'identité (race, genre, indigénité, classe, statut d'immigration, statut familial et langue) affectent-ils les personnes en situation de handicap ou multiplient-ils les obstacles qu'elles rencontrent?
2. Quels seraient les effets positifs potentiels d'une prestation canadienne d'invalidité pour _____ (population particulière)?
3. Quelles seraient les conséquences potentielles non désirées d'une prestation canadienne d'invalidité pour _____ (population particulière)?
4. Que faites-vous à une fréquence journalière/hebdomadaire/mensuelle pour compenser toute difficulté financière que vous rencontrez, le cas échéant?
5. La prestation canadienne d'invalidité n'est qu'une partie d'un plan plus large pour réduire la pauvreté parmi les personnes en situation de

handicap au Canada. Qu'est-ce que ce plan devrait également comprendre?

Annexe C : données démographiques des participants

Tableau 1.1 : province/territoire des participants

Provinces/territoires	Pourcentage
Colombie-Britannique	20,3 %
Alberta	9,3 %
Saskatchewan	1,7 %
Manitoba	5,8 %
Ontario	39 %
Québec	4,1 %
Nouveau-Brunswick	4,7 %
Nouvelle-Écosse	9,9 %
Île-du-Prince-Édouard	1,7 %
Terre-Neuve-et-Labrador	0,6 %
Yukon	0,6 %
Territoires du Nord-Ouest	1,2 %
Nunavut	1,2 %
Total	100 %

Tableau 1.2 : identité de genre des participants

Identités de genre	Pourcentage
Femme	57,6 %
Homme	38,4 %
Non binaire	2,9 %
A préféré ne pas répondre	1,2 %
Total	100 %

Tableau 1.3 : types de communautés des participants

Types de communautés	Pourcentage
Personnes vivant dans une ville comptant 100 000 habitants ou plus	57,4 %
Personnes vivant dans une ville ou un village de taille moyenne comptant entre 10 000 et 100 000 habitants	21,3 %

Types de communautés	Pourcentage
Personnes vivant dans un village ou une ville comptant moins de 10 000 habitants	13 %
Personnes vivant dans une communauté rurale	5,3 %
Personne vivant dans région reculée et difficile d'accès du pays	2,4 %
Personnes vivant dans une partie rurale d'une ville de taille moyenne	0,6 %
Total	100 %

Tableau 1.4 : conditions de logement des participants

Types de conditions de logement	Pourcentage
Avec membres de la famille	43,5 %
Seul	29,2 %
Avec partenaire	14,2 %
Avec un ou plusieurs colocataires	10 %
Dans un milieu de soins collectifs	1,4 %
Dans un appartement supervisé	0,7 %
Seul sous supervision	0,7 %
Dans un logement avec services de soutien	0,7 %
Total	100 %

Tableau 1.5 : principale source de revenus des participants

Types de revenus	Pourcentage
Prestations gouvernementales	42 %
Travail (temps plein, temps partiel, contrat saisonnier, contrat et travail indépendant)	41 %
Aide financière de la famille	15,2 %
Pension	7,2 %
Économies	2,1 %
A préféré ne pas répondre	2,8 %

Types de revenus	Pourcentage
Total	Variable*
*Certains participants ont signalé plusieurs sources de revenus, par conséquent le total des pourcentages est supérieur à 100 %.	

Tableau 1.6 : situation professionnelle des participants

Situation professionnelle	Pourcentage
Travaille à temps plein ou à temps partiel	50,4 %
Sans emploi	42,7 %
Travailleur indépendant	5,6 %
A préféré ne pas répondre	1,4 %
Total	100 %

Tableau 1.7 : Âge des participants

Âge	Pourcentage
Moins de 25 ans	7,8 %
entre 25 et 34 ans	17,4 %
entre 35 et 54 ans	44,9 %
entre 55 et 64 ans	18,6 %
plus de 65 ans	10,2 %
A préféré ne pas répondre	1,2 %
Total	100 %

Tableau 1.8 : Identité ethnoraciale des participants

Groupes ethnoraciaux	Pourcentage*
Caucasien (blanc)	81,5 %
Noir ou d'ascendance africaine	8,3 %
Autochtone	5,4 %
Arabe	1,8 %
Chinois	2,4 %
D'Asie du Sud (par exemple : Indien de l'Est, Pakistanais, Sri Lankais)	2,4 %
Philippin	0,6 %

Groupes ethnoraciaux	Pourcentage*
D'Asie du Sud-Est (par exemple : Vietnam, Cambodge, Thaïlande)	1,2 %
Japonais	0,6 %
Latino-Américain	1,2 %
Multiracial	3 %
Autre minorité racisée ou visible	1.2
A préféré ne pas répondre	1.2
Total	Variable*
*Certains participants se sont identifiés comme appartenant à plusieurs groupes, par conséquent le total des pourcentages est supérieur à 100 %.	

Tableau 1.9 : nationalité des participants

Nationalité	Pourcentage
Citoyen canadien	94,1 %
Résident permanent	4,1 %
Réfugié	0,6 %
Nouvel arrivant	0,6 %
A préféré ne pas répondre	0,6 %
Total	100 %

Tableau 1.10 : Langue des participants

Langue	Pourcentage
Anglais	95,9 %
Français	1,2 %
Parle couramment anglais et français	5,3 %
Autre langue	3,6 %
Total	Variable*
*Certains participants ont signalé plusieurs langues parlées, par conséquent le total des pourcentages est supérieur à 100 %.	

Tableau 1.11 : types de handicaps des participants

Types de handicaps	Pourcentage*
Handicap physique (par exemple, handicap pour se déplacer, se pencher, s'étirer ou saisir)	47,6 %

Types de handicaps	Pourcentage*
Déficiences intellectuelle ou handicap de développement	29 %
Troubles de l'apprentissage	22,1 %
Handicap psychosocial (par exemple, des troubles en lien avec la santé mentale)	28,3 %
Troubles de la vue	13,1 %
Troubles de la communication	11 %
Troubles de l'audition	9,7 %
A préféré ne pas répondre	6,9 %
Autre handicap	10,5 %
Total	Variable*
*Certains participants ont signalé plusieurs types de handicaps, par conséquent le total des pourcentages est supérieur à 100 %.	



Addenda au rapport Témoignages recueillis
d'Inclusion Canada : analyse de l'enquête
thématique

Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

– Pilier 1 :

sécurité financière – la prestation canadienne d'invalidité

Mars 2023

Introduction

En octobre 2022, dans le cadre du Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, une enquête nationale connexe a été créée avec les quatre piliers du DIAP. Une grande variété de renseignements sur les expériences des Canadiens en situation de handicap a été recueillie dans le cadre de cette enquête. Elle comprenait des questions sur les quatre piliers du DIAP : la sécurité financière (la prestation canadienne d'invalidité), l'emploi, les communautés inclusives pour les personnes en situation de handicap, et la modernisation des programmes et approches du gouvernement pour les personnes en situation de handicap.

L'enquête comprenait un total de 9 questions concernant le Pilier 1 – Sécurité financière (prestation canadienne d'invalidité). La plupart des questions étaient de nature quantitative, mais 2 questions étaient qualitatives et demandaient aux participants d'expliquer et de décrire leurs expériences. Vous trouverez ci-dessous une analyse thématique des 2 questions qualitatives de l'enquête sur le Pilier 1 – Sécurité financière. L'analyse présente quelques-uns des thèmes clés qui ont émergé des réponses à l'enquête.

Considérations importantes

Lors de la consultation des résultats de cette enquête, ainsi que de l'ensemble des consultations, il est important de garder à l'esprit l'identité des personnes ayant pu accéder à cette enquête ainsi que les obstacles

et les difficultés auxquels sont confrontées certaines personnes au moment de participer à une enquête en ligne. Ces derniers comprennent notamment des problèmes en lien avec : le temps, la fatigue lors de la participation à l'enquête, l'accès Internet en raison d'un emplacement à distance ou de frais, l'accès à la technologie ou à des dispositifs technologiques d'assistance, la culture technologique et les compétences numériques, la langue, des difficultés de communications, entre autres. Il est important de garder ces éléments à l'esprit lors de la consultation des expériences partagées. Il est vital de tenir compte des perspectives manquantes parmi les résultats de cette enquête.

Q 34 : Avez-vous vécu dans la pauvreté? Décrivez-nous ce que c'est que d'être une personne en situation de handicap vivant dans la pauvreté.

- **Oui** : 539 (68 %)
- **No** : 246 (31 %)

Les personnes interrogées n'ont pas eu l'obligation de répondre à toutes les questions de l'enquête. Elles avaient la liberté de ne pas répondre si elles ne se sentaient pas à l'aise. 785 participants ont accepté de répondre à cette question, alors que 471 participants n'ont pas souhaité y répondre. 68 % des participants ont affirmé avoir vécu dans la pauvreté, alors que 31 % ont répondu par la négative.

« Non, je n'ai pas vécu dans la pauvreté, mais... »

Au cours de ces entrevues, nous avons entendu que les expériences de la pauvreté des participants n'étaient pas entièrement noires ou blanches : la plupart des répondants ont déclaré y avoir été confrontés à un certain degré à un certain moment de leur vie.

La plupart des participants ayant répondu qu'ils ne vivaient pas dans la pauvreté ont poursuivi en expliquant que, même s'ils ne vivaient pas dans la pauvreté, ils avaient l'impression d'être « sur le fil du rasoir » et qu'ils pourraient y être confrontés à n'importe quel moment. De nombreuses personnes estiment qu'elles risquent d'y être confrontées à l'avenir.

La plupart des personnes ayant affirmé ne pas vivre dans la pauvreté ont signalé que, même si elles ne se considéraient pas comme vivant dans la pauvreté, elles n'étaient pas en mesure d'accéder aux dispositifs médicaux ou d'assistance dont elles avaient besoin pour maintenir une bonne qualité de vie.

De nombreux participants ayant répondu par la négative ont déclaré que, s'ils ne vivaient pas dans la pauvreté, c'était uniquement parce qu'ils vivaient avec leurs parents/famille/partenaire/conjoint et que ces derniers les soutenaient financièrement. De nombreux participants ont exprimé leurs craintes à propos de ce qui se passerait si leurs parents/famille/partenaire/conjoint n'étaient plus présents. Une personne a répondu : « Je dois vivre avec mes parents et je ne serai pas capable de vivre seul quand ils mourront. Quand ils seront décédés, je demanderai l'aide médicale à mourir (AMM). » Un autre participant a répondu : « Si je n'avais pas la chance d'être marié à une femme qui m'aide énormément, je serais à la rue. »

Thèmes clés

Les résultats de l'enquête qualitative ont confirmé de nombreux thèmes des consultations générales à propos de la prestation canadienne d'invalidité. Les 5 *thèmes principaux* dans les réponses des participants à propos de leur expérience de la pauvreté incluaient : l'isolement, le stress et l'exacerbation des problèmes en lien avec la santé mentale, la non-satisfaction des besoins fondamentaux, la dépendance et le manque

d'autonomie financière ainsi que des sentiments de honte, d'embarras et de déshumanisation.

1. Isolation

De nombreuses personnes ayant répondu à l'enquête ont déclaré que le fait de vivre dans la pauvreté avec un handicap les a amenés se sentir isolés, en retrait de la société, oubliés ou seuls, démunis de tout sentiment de valeur communautaire ou sociétale. Un participant a affirmé : « La pauvreté dépasse le manque d'argent. La pauvreté émotionnelle est encore pire. En effet, vous vous isolez et vous avez l'impression d'être un bon à rien parce que personne ne vous accorde de valeur en tant que personne. » Les personnes interrogées ont déclaré avoir l'impression que le fait de sortir leur coûterait de l'argent et que, par conséquent, elles devaient rester chez elles, ce qui complique la formation ou le maintien d'amitiés, de relations ou d'autres connexions sociales. Un autre répondant a signalé : « La pauvreté limite votre participation à l'ensemble des aspects de la vie : l'éducation, le divertissement, les relations sociales, l'art ou le simple fait d'aller prendre un café avec des amis sont inaccessibles. » Ce sentiment d'isolation est d'autant plus accru que certains participants ont expliqué que certains mois, en raison de leur pauvreté, ils devaient résilier leur abonnement téléphonique/Internet pour économiser, ce qui les amenait à se sentir encore plus à l'écart de leurs communautés et du reste du monde.

Certaines personnes ont également évoqué non seulement un sentiment d'isolement sociale, mais également d'isolement physique. Les participants ont déclaré que l'accès aux transports était très problématique, ce qui les isole d'autant plus. En effet, ils ont affirmé ne pas avoir les moyens de réparer leurs dispositifs de mobilité endommagés, de payer les transports en commun ou de se procurer un véhicule personnel modernisé. En plus d'affecter leurs occasions de socialisation, les personnes interrogées ont expliqué que le manque de transports abordables limitait également leur capacité à se rendre à leurs rendez-vous médicaux, à des banques alimentaires ainsi qu'au travail, ce qui réduit leurs possibilités d'embauche.

2. Augmentation du stress et exacerbation des problèmes de santé mentale

Un autre aspect récurrent parmi les réponses à l'enquête était que le fait de vivre dans la pauvreté augmentait considérablement le stress et exacerbait les problèmes en lien avec la santé mentale des personnes en situation de handicap. De nombreux participants ont expliqué que le stress quotidien lié au fait de vivre dans la pauvreté multipliait leurs problèmes de santé, aussi bien sur le plan physique que mental, accroissait l'anxiété, la dépression et fragilisait de manière générale leur santé mentale. Ils ont affirmé que leur pauvreté leur donnait l'impression de n'avoir aucun contrôle sur leur propre vie, ce qui leur conférait un sentiment de vulnérabilité, d'insécurité et de crainte pour l'avenir. Une des personnes interrogées a affirmé : « Je sais que je peux demander

l'aide médicale à mourir (AMM)... Cela me met dans une situation difficile, car j'envisage régulièrement le suicide assisté, surtout lorsque mes ressources vitales s'épuisent. »

3. La non-satisfaction des besoins fondamentaux

Dans les réponses à l'enquête, une écrasante majorité des personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté a affirmé ne pas disposer d'un revenu ou d'un soutien suffisant et que, par conséquent, ses besoins fondamentaux n'étaient pas satisfaits. Certaines personnes interrogées ont indiqué qu'elles vivaient d'un chèque de paie à l'autre et qu'elles n'avaient pas les moyens de se procurer un logement accessible et sûr, de la nourriture, des vêtements, des médicaments ou des traitements médicaux. Elles ont expliqué avoir trouvé des moyens de faire des économies en éteignant le chauffage même en hiver, en ne s'achetant pas de vêtements appropriés pour la saison (par exemple, en ne s'achetant pas de bottes ou un manteau d'hiver), en mangeant uniquement un repas par jour, en ayant recours à des banques alimentaires ou en restant dans un logement subventionné même s'il n'est pas sûr. Des participants ont indiqué qu'ils pouvaient à peine subvenir à leurs besoins de base et qu'ils étaient incapables de faire quoi que ce soit d'autre que de survivre. Par conséquent, ils n'ont pas la possibilité d'épargner. Une des personnes interrogées a expliqué : « Étant donné que la plupart des aides ne sont pas indexées sur l'inflation, les gens peuvent difficilement joindre les deux bouts et c'est en train d'empirer. » Les personnes interrogées ont indiqué qu'elles devaient

atteindre la limite de crédit de leurs cartes pour combler la différence et couvrir leurs besoins de base.

De nombreux participants ont indiqué souffrir de carences alimentaires et de malnutrition parce qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer des aliments nutritifs ou de maintenir une alimentation saine. En effet, ils ne peuvent parfois manger qu'une fois par jour ou ils doivent avoir recours à des banques alimentaires et n'ont, par conséquent, aucun contrôle sur leurs choix alimentaires. Ils ont déclaré que cela aggravait leur handicap et fragilisait leur santé en général.

4. Manque d'autonomie financière et dépendance

Deux autres thèmes fréquemment évoqués par les personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté étaient le sentiment de dépendre des autres et le manque d'autonomie financière. De nombreux participants ont déclaré qu'ils étaient forcés de rester dans des relations abusives ou de continuer à vivre dans des conditions dangereuses parce qu'ils n'avaient pas les moyens de partir et qu'ils n'avaient aucune autre option. Une personne a affirmé : « Je suis heureuse dans mon mariage, mais même si ce n'était pas le cas, je ne pourrais pas quitter mon mari. Si un jour mon mari n'acceptait plus de prendre entièrement en charge financièrement notre famille, je me retrouverais à la rue. » Une autre personne interrogée a raconté qu'elle aurait aimé sortir de sa relation abusive, mais qu'elle n'avait pas les moyens de partir et que les refuges ne pouvaient pas répondre à ses besoins complexes en matière de santé

et de handicap. Par conséquent, elle n'a nulle part où aller. De nombreux participants ont indiqué qu'en raison d'un manque de soutien financier de la part du gouvernement, de la discrimination en matière d'emploi et de la récupération des aides du gouvernement, les personnes en situation de handicap dépendaient entièrement des autres pour survivre. De ce fait, elles ne jouissent d'aucune autonomie ou d'aucun choix dans leur vie, ce qui leur donne le sentiment d'être une charge.

5. Sentiments de honte, d'embarras et de déshumanisation

Le dernier aspect évoqué par les réponses à l'enquête était les sentiments de honte, d'embarras et de déshumanisation largement répandus parmi les personnes en situation de handicap. De nombreuses personnes interrogées ont affirmé ne pas être traitées comme des humains au sein de notre société et par notre gouvernement, ce qui leur donne l'impression de n'avoir aucune valeur. Une personne interrogée a répondu : « Les gens vous regardent différemment, donc vous vous regardez différemment aussi. » Les participants ont expliqué que cela réduisait leur estime d'eux-mêmes, augmentait leur sentiment d'isolement et fragilisait davantage leur santé mentale. Ils ont expliqué qu'ils se sentaient souvent embarrassés de ne pas pouvoir se rendre régulièrement chez le coiffeur, s'acheter des vêtements ou se faire faire les ongles. Ils ne peuvent pas non plus se rendre aux mariages de leurs proches ou offrir des cadeaux aux membres de leur famille. Une personne a déclaré ne pas être en mesure de se créer de bons souvenirs parce que sa vie se résume à essayer de survivre chaque jour.

De plus, certains répondants ont avoué que leur pauvreté leur conférait un sentiment de honte et d'embarras, notamment dans leurs relations personnelles. Un répondant nous a confié qu'il se sentait embarrassé de toujours devoir se reposer sur sa famille et qu'il ne se sentait pas du tout indépendant. Une autre personne a déclaré : « Je me sens constamment stressé et humilié d'être obligé de demander de l'aide aux autres. »

Selon de nombreuses personnes interrogées, la prestation canadienne d'invalidité proposée doit se fonder sur un plan axé sur les droits humains qui ne déshumanise pas les personnes en situation de handicap en les accusant de « profiter du système ». De nombreux participants ont indiqué se sentir criminalisés en raison de leur handicap et parce qu'ils demandaient les aides du gouvernement. Un répondant a affirmé : « Je ne suis pas une vraie personne aux yeux du gouvernement. Je ne suis pas assez important pour qu'on se préoccupe de moi. Les personnes en situation de handicap sont invisibles au Canada. »

Q 35 : Chaque personne vit la pauvreté différemment. Des aspects tels que la race, l'orientation sexuelle, le genre ou l'identité personnelle peuvent affecter l'expérience de la pauvreté. Souhaitez-vous partager d'autres expériences personnelles en lien avec cela?

Considérations importantes

Les personnes interrogées n'ont pas eu l'obligation de répondre à toutes les questions de l'enquête. Elles avaient la liberté de ne pas répondre si elles ne se sentaient pas à l'aise. Parmi les réponses des participants ayant décidé de partager leurs expériences des intersections entre leur identité et leur pauvreté en lien avec leur handicap, les thèmes récurrents comprenaient : le sexe, le genre, l'identité ou l'expression de genre ainsi que l'orientation sexuelle, le statut et le soutien familiaux, la race, le statut d'immigrant et le poids.

Les identités des gens s'intersectent. Le sexe, l'âge, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la race ou l'ethnicité, l'indigénéité, la classe, le statut d'immigrant ou le pays d'origine, le statut ou la composition de la famille ainsi que la langue d'une personne peuvent encore aggraver la façon dont une personne vit la pauvreté liée au handicap.

Bien que certains thèmes soient ressortis des réponses à l'enquête, ils ne sont pas exhaustifs. Certaines personnes peuvent être confrontées à certains de ces obstacles, à l'ensemble de ces obstacles ou à des obstacles supplémentaires non mentionnés ici. Lors de la consultation

des réponses à cette question, il est important de garder à l'esprit les perspectives et les expériences pouvant être manquantes parmi nos résultats.

Thèmes clés

1. Sexe, genre, identité ou expression de genre et orientation sexuelle

Une idée récurrente parmi les réponses à l'enquête était que le sexe, le genre, l'identité ou l'expression de genre et l'orientation sexuelle pouvaient affecter la manière dont les gens vivaient le handicap ou la pauvreté ainsi que leur accès à des occasions professionnelles, à des logements, à des services médicaux et à des aides.

Certains participants qui s'identifiaient comme des femmes ont indiqué qu'elles trouvaient souvent que le handicap était d'autant plus difficile à vivre en tant que femmes, notamment vis-à-vis de certains aspects, comme les logements partagés. Nous avons entendu que les personnes en situation de handicap s'identifiant comme des femmes et vivant dans la pauvreté étaient davantage exposées à la violence basée sur le genre. Certaines personnes interrogées nous ont confié qu'elles étaient bloquées avec leur agresseur parce qu'elles n'avaient pas les moyens de partir vivre ailleurs.

Certains répondants s'identifiant comme queers ou transgenres ont expliqué que les intersections de leur identité renforçaient les obstacles auxquels ils étaient confrontés en tant que personnes en situation de handicap. Une personne a déclaré : « Être queer et handicapé peut être

très effrayant. Certaines idées reçues sont toujours associées aux deux facettes de mon expérience vécue. » Certains participants qui s'identifiaient comme queers ou transgenres ont affirmé être confrontés à des craintes ainsi qu'à des obstacles supplémentaires au sein du système médical ou lorsqu'ils essayaient d'accéder à des services sociaux, tels que des logements. L'un d'entre eux a déclaré : « Si j'étais sans domicile fixe, cela serait un véritable problème pour moi. Je suis non binaire et les refuges sont très genrés. Ma famille est homophobe, donc ce n'est pas une option. Mon identité complique les choses et rend la question du logement angoissante pour moi alors que j'anticipe [de devenir pauvre] et que j'ai l'impression que cela pourrait arriver à tout moment. » Une autre personne a indiqué : « Être handicapé et queer, c'est une expérience effrayante qui s'accompagne d'une grande peur et nous pousse à éviter d'essayer d'accéder aux services sociaux par crainte d'être également mal traité en raison de notre identité de genre.

2. Statut et soutien familiaux

Les réponses à l'enquête évoquaient également le fait que le statut familial ou le niveau de soutien familial d'une personne peut affecter son expérience de la pauvreté. Comme mentionné dans la question précédente, pour certaines personnes en situation de handicap, le soutien de leur famille est l'unique élément leur permettant de ne pas vivre dans la pauvreté ou d'être sans domicile fixe. Nous avons entendu que certaines personnes en situation de handicap peuvent ne pas bénéficier de cette structure familiale ou de ce niveau de soutien. Par

exemple, certains participants autochtones ont déclaré qu'ils n'avaient pas bénéficié du soutien de générations entières de leur famille en raison des conséquences des écoles résidentielles, du colonialisme et du traumatisme familial intergénérationnel. De plus, certaines personnes interrogées qui s'identifiaient comme queers ou transgenres ont affirmé qu'en raison du rejet de leur identité de la part des membres de leur famille, elles ne pouvaient pas compter sur leur soutien social ou économique.

3. Race

Un autre aspect récurrent dans les réponses était que les personnes racisées sont confrontées à des obstacles et à des discriminations supplémentaires qui intensifient les formes d'oppression qu'elles subissent en tant que personnes handicapées. Certaines personnes interrogées qui s'identifiaient comme racisées ont affirmé subir, outre leur handicap, un racisme interpersonnel, institutionnel et systémique. L'une d'entre elles a déclaré : « Lorsqu'il s'agit de rechercher un logement ou de l'aide de la part des systèmes sociaux, je suis souvent confronté à du personnel raciste qui pense que je mens ou que j'essaie de profiter du système. » Une autre personne a indiqué : « Je suis une femme de couleur et j'appartiens également à la communauté LGBTQ. Je ne peux pas accéder à des soins de santé basiques non biaisés, sans parler des soins plus spécifiques. J'ai l'impression que mon identité complique tout. Et c'est le cas. Le racisme systémique, les traumatismes

générationnels, l'inflation record, la pandémie : toutes ces choses m'affectent encore plus. »

Certains participants ont souligné qu'en raison de leur race ou de leurs identités de genre, ils étaient en décalage avec les normes blanches, patriarcales et hétérosexuelles encore omniprésentes dans la société d'aujourd'hui. Selon eux, cela a des conséquences néfastes sur leur capacité à accéder à des systèmes importants tels que les soins de santé, les services sociaux, les occasions d'éducation, le développement professionnel et les occasions professionnelles.

4. Statut des immigrants

Le fait que les personnes en situation de handicap ayant immigré au Canada soient confrontées à des obstacles et des formes d'oppression supplémentaires a également été évoqué parmi les réponses à l'enquête. Certains des participants qui s'identifiaient comme des immigrants ont signalé éprouver un sentiment de solitude, sans aucun système de soutien sur lequel s'appuyer, subir des discriminations supplémentaires sur le marché du travail, rencontrer des difficultés pour accéder aux soins de santé et être confrontés à des obstacles liés à la langue. Une personne a expliqué : « Je suis une femme immigrante racisée cis [genre]. J'ai des privilèges en comparaison avec d'autres femmes comme moi. Par exemple, je peux parler les deux langues officielles du pays, j'ai suivi un enseignement post-secondaire et j'ai un statut social. Je sais que de

nombreuses personnes de ma communauté n'ont pas les mêmes privilèges et leur expérience du handicap est beaucoup plus dure que la mienne. Ils ne peuvent même pas partager leurs expériences et ils sont exclus de toute consultation ou enquête parce qu'ils ne peuvent pas lire ou parler l'anglais ou le français. »

5. Poids

De nombreux participants ont également indiqué que leur poids était utilisé comme un facteur d'oppression supplémentaire et un élément de discrimination. Une personne a déclaré : « En tant que femme en situation de handicap en surpoids, les médecins, les employeurs et les gens en général me jugent [...]. On attribue mes problèmes de mobilité à mon surpoids. Cela n'a rien à voir avec mon poids [...], c'est très frustrant et humiliant. On m'a déjà dit que j'exagérais et que cela ne pouvait pas être si grave. » Un autre participant a affirmé que le poids n'était pas souvent identifié ou reconnu comme un obstacle supplémentaire auquel les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées. Au contraire, selon lui, une personne en surpoids en situation de handicap est constamment discriminée et n'est pas prise au sérieux, notamment au sein du système médical.